

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - SEPTEMBRE 2019

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Préparation des élections communales et municipales	2
▶ La visite du pape François.....	4
▶ Diplomatie.....	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	7
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	7
▶ Justice, conditions carcérales.....	8
▶ Gouvernance	10
▶ Politique migratoire, traite	13
▶ Droits des femmes.....	14
▶ Education.....	14
▶ Médias, communication, réseaux sociaux.....	15
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	17
▶ Ressources naturelles, bois de rose	17
▶ Foncier, aménagement, environnement,.....	18
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	19
▶ Economie, démographie.....	21
▶ Social.....	23

POLITIQUE

26/09 - Onze gouverneurs appelés à remplacer les chefs de région par intérim ont été nommés en conseil des ministres. Un budget d'un milliard Ar a été attribué à chacun pour leur permettre de réaliser dans les trois mois des travaux d'urgence. Les 12 autres régions devront encore attendre le remplacement de leur intérimaire nommé le 4 mars. Selon les textes en vigueur, le chef de région, appelé désormais gouverneur, « prépare et propose un plan régional ou des projets régionaux de développement à intégrer dans le programme d'investissement public de l'Etat. » Selon *Midi*, Andry Rajoelina a choisi de faire confiance à ses fidèles collaborateurs, mais aussi à des techniciens qui ont fait leurs preuves. Le sénateur Lylison René de Rolland, dont le parcours politique est très controversé, a été nommé gouverneur. L'officier supérieur de la gendarmerie prend les rênes de la région Sofia. Comme les membres du gouvernement, les gouverneurs feront l'objet d'un contrat-programme. « Nous allons mettre en concurrence les gouverneurs. (...) Les projets engagés seront mesurables et quantifiables. Ceux qui ne sont pas à la hauteur seront remplacés d'ici un an », a déclaré le chef de l'Etat. Sauf en cas de révocation, les gouverneurs devraient rester en fonction jusqu'aux élections régionales dont la date n'est pas encore fixée. Pour mémoire, la Constitution stipule que « la fonction exécutive est exercée par un organe dirigé par le chef de région élu au suffrage universel. »

27/09 - La ministre de la communication et porte-parole du gouvernement, Lalatiana Rakotondrazafy, a défendu la nomination des gouverneurs de région. Une nomination qui ne serait pas contraire à la Constitution comme certains le prétendent. Ces nominations, comme ces appellations, sont transitoires, en attendant la mise en place des chefs de région élus ou une révision constitutionnelle qui consacrerait la non-élection des chefs de région. *Midi* écrit : « l'opinion s'impatiente de connaître l'avis du juge constitutionnel sur la constitutionnalité du décret [dont le contenu reste tenu secret] fixant les attributions des gouverneurs » Mais pour cela, il faudrait que la haute juridiction soit saisie par un chef d'institution ou un organe des collectivités territoriales décentralisées.

30/09 - Le président du Sénat, Rivo Rakotovo, a demandé au bureau permanent de se prononcer sur une éventuelle demande d'avis auprès de la HCC sur la légalité de la mise en place des gouverneurs. Le sujet sera également à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire, fin octobre.

28/09 - Le Mouvement des citoyens contre les fraudes et irrégularités électorales (MCFIE) suspecte le pouvoir d'avoir effectué ces nominations par calcul politique, dans le but de contrôler le processus des élections communales ; il dénonce par ailleurs le caractère anticonstitutionnel de cet acte.

20/09 - La HCC a rendu son avis sur le projet de création d'une fondation par Andry Rajoelina. Une telle création n'est pas contraire à la Constitution mais le chef de l'Etat ne doit exercer aucune fonction au sein de celle-ci. Elle doit respecter scrupuleusement son objectif d'intérêt général et doit être dissociée de toute connotation politique. Pour *Newsmada*, cette décision ouvre la voie à la concrétisation du programme social du chef de l'Etat. La question reste posée de savoir qui sera juge du bon emploi des fonds collectés et de l'impartialité de la gestion de la fondation.

06/09 - Délivrance de passeports diplomatiques aux députés : la HCC rappelle qu'elle relève du domaine du règlement, donc de l'exécutif. « *En matière de pratique diplomatique, le passeport diplomatique est délivré par le ministre des affaires étrangères, qui en fixe par arrêté la liste des bénéficiaires. Son emploi est soumis aux règles en matière de relations internationales et aux usages diplomatiques applicables à tous les Etats afin d'en éviter les utilisations abusives* », indique-t-elle dans sa décision. Cette délivrance, revendiquée par les élus, ne relève donc pas du règlement intérieur de l'Assemblée. Pour mémoire, durant la précédente législature, des députés ont eu droit aux passeports diplomatiques, ainsi que leur épouse et leurs enfants majeurs. **La HCC conteste également aux députés la possibilité de fixer librement le nombre de leurs assistants et conseillers.** « *Si l'Assemblée nationale est souveraine pour son organisation interne, elle n'en est pas moins soumise au principe de bonne gouvernance dans la conduite des affaires publiques posé par le préambule de la Constitution et la promotion, l'instauration, le renforcement et la consolidation de la bonne gouvernance prévus par (...) la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.* », rappelle la haute juridiction. Le mois dernier, les députés ont obtenu du bureau permanent la désignation de deux conseillers techniques alors qu'ils bénéficient déjà chacun de cinq assistants. Chaque membre du bureau permanent avait obtenu l'autorisation de recruter un directeur de cabinet et dix conseillers et assistants. Les effectifs salariés pris en charge par l'Assemblée nationale sont actuellement estimés à plus d'un millier de personnes, rappelle-t-on.

03/09 - « Hery Rajaonarimampianina se remet de sa grave dépression nerveuse consécutive à sa double défaite électorale et au départ de son épouse, révèle La Gazette. Après avoir mis ses enfants à l'abri au Canada, l'ancien chef de l'Etat a fait son show lors de son intervention à l'African Leadership Forum qui s'est tenu à Dar-Es Salam, autour du thème 'Promouvoir une bonne gestion des ressources naturelles pour la transformation socio-économique en Afrique' ». Le quotidien dénonce une « *escroquerie intellectuelle* » : l'intéressé « *n'a aucune leçon à donner à quiconque, tant sa gestion des affaires de l'Etat en général, et des ressources naturelles en particulier, a été calamiteuse. Durant son mandat, Hery Rajaonarimampianina a fermé les yeux sur les trafics d'or et de bois précieux qui ont explosé à cause de Johnfrince Bekasy, Jean Eddy Maminirina et Mbola Rajaonah.* »

► Préparation des élections communales et municipales

10/09 - A 72 heures de la date limite de clôture des candidatures, moins d'un tiers des 1 695 communes disposent de candidats. 81 dossiers seulement ont été déposés auprès des 114 organes de vérification et d'enregistrement des candidatures. Le rapporteur général de la CENI, Ernest Razafindraibe, a alerté sur l'urgence de la situation. « *Il est désormais temps pour les partis ou coalitions de partis de prendre leur décision en vue de présenter des candidats dans chacune des circonscriptions électorales. Dans le cas contraire, les conditions pour une élection démocratique risquent de ne pas être remplies* », a-t-il prévenu. Le Kmf/Cnoe a fait part de son étonnement de voir que seuls quelques partis parmi les centaines enregistrées au ministère de l'intérieur ont la volonté de se présenter aux élections. Une situation qui donne raison à sa récente déclaration demandant la radiation des partis qui ne participent à aucun scrutin. Une situation jugée inquiétante, sachant que le développement doit commencer à la base. « *La succession des élections, les fraudes électorales, les décisions contestables des juges électoraux, le montant relativement exorbitant de la caution des candidats, la complexité des formalités... ne sauraient expliquer cette démission collective des citoyens, cette inconscience coupable* », estime *L'Express*.

Le Mouvement des citoyens contre les fraudes et irrégularités électorales (MCFIE), dirigé par Henri Rakotomanana, candidat malheureux aux dernières législatives, avec 400 autres candidats éliminés, **soutient que les conditions ne sont pas remplies pour la tenue de ce scrutin**, d'où le manque d'intérêt des éventuels candidats potentiels. Le MCFIE affirme que les démarches entreprises jusqu'ici pour résoudre, entre autres, les problèmes liés à la liste électorale ne sont pas satisfaisantes. Le Mouvement fait partie de ceux qui ont exigé la non-tenue d'autres élections sans révision préalable de la liste électorale, jugée non fiable. Il avait également réclamé le remplacement des membres de la CENI et de la HCC qui, à son avis, manquent d'impartialité dans le jugement des contentieux électoraux.

11/09 - Marc Ravalomanana désigné par la plateforme RMDM candidat de l'opposition à la mairie d'Antananarivo. L'intéressé réserve sa décision. Le vice-président de la plateforme, Tabera Randriamanantsoa, déclare : « Antananarivo a besoin d'un leader expérimenté comme Marc Ravalomanana pour booster son développement. Marc Ravalomanana a déjà prouvé son efficacité à l'époque où il était à la mairie de la capitale. » L'autre vice-président de la plateforme, Alain Andriamizeza, a affirmé qu'étant élu maire d'Antananarivo, Marc Ravalomanana sera devenu chef de l'opposition de fait. « L'histoire nous apprend que le maire d'Antananarivo a toujours été considéré comme tel. Ce n'est pas aujourd'hui que les tananariviens dérogeront à la règle. », a-t-il martelé. « Il ne s'agit pas d'une candidature partisane. Nous présentons sa candidature, non pas, parce qu'il est le président du RMDM, mais sur la base de son expérience dans la gestion de la ville », a argumenté Ihanta Randriamandranto, secrétaire générale. Pour L'Express, « diriger la capitale pourrait, toutefois, vite devenir un cadeau empoisonné, surtout en vue d'une nouvelle tentative à la présidentielle. Le bilan chaotique de son épouse, dont il est le conseiller spécial, ne plaide pas en sa faveur. Il pourrait s'agir d'un combat d'arrière-garde. Happée par les préparatifs de la conquête de la magistrature suprême de son mari et se mettant à dos les tenants du pouvoir, Lalao Ravalomanana et son équipe n'ont pas été à la hauteur du défi qu'imposait le redressement de la capitale. » Le relèvement de la ville impose une collaboration franche et constante entre la commune et le pouvoir central. Un paramètre incontournable dont l'ancien chef de l'État semble conscient. Les députés TIM élus de la capitale ont également sollicité publiquement la candidature de Marc Ravalomanana.

13/09 - Ravalomanana renonce à se porter candidat à la mairie d'Antananarivo. Le parti sera représenté par un inconnu du grand public, Tahiry Ny-Rina Randriamasinoro, secrétaire général de la commune, âgé de 36 ans et sortant de l'ENAM. « Ma candidature n'est pas le fruit du hasard. Je l'ai préparé depuis longtemps », a-t-il déclaré. « Le combat que tout le monde attendait entre le TIM et l'IRD n'aura finalement pas lieu », déplore L'Express.

Naina Andriantsitohaina, actuel ministre des affaires étrangères, candidat de l'IRD à la conquête de la capitale. Sa candidature est une surprise pour de nombreux observateurs. Personne ne connaissait son ambition de briguer la mairie d'Antananarivo. « C'est la personne qui est capable d'anéantir la popularité de Ravalomanana déjà ternie par le bilan négatif de son épouse à la tête de la magistrature de la capitale », confie un analyste, ajoutant qu'il pourra compter sur l'aide de l'Etat pour réaliser tous ses projets. « Le préjugé de l'opinion peut être favorable car Naina Andriantsitohaina, malgré sa proximité avec le chef de l'Etat, n'est pas estampillé TGV. Il est considéré comme un modéré et est jugé compétent », écrit pour sa part Midi. Naina Andriantsitohaina est très connu dans le monde des affaires. Il est à la tête d'un groupe de sociétés opérant dans diverses activités comme l'imprimerie, les produits chimiques (Prochimad), la banque (BMOI), et les médias (Ultima Media¹). Issu d'une famille de la haute bourgeoisie², il a occupé le poste de président du Syndicat des industries de Madagascar (SIM) et du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM). Entre 2002 et 2004, il a été conseiller du premier ministre Jacques Sylla. Naina Andriantsitohaina a œuvré dans l'ombre, avec d'autres hommes d'affaires de la capitale dont Mamy Ravatomanga, en faveur du changement politique en 2008-2009. Lors de la présidentielle de 2018, il a choisi ouvertement de se ranger aux côtés d'Andry Rajoelina.

Outre Ny Rina Randriamasinoro et Naina Andriantsitohaina, **trois autres candidats sont en lice** pour gérer Antananarivo et promettent tous de résorber les problèmes de ramassage d'ordures, de pollution, de pauvreté, d'urbanisme et de foncier qui accablent la capitale.

14/09 - Le dépôt de candidatures s'est brusquement accéléré à quelques heures de la clôture. La prorogation du délai de dépôt, sérieusement envisagée, n'a pas été nécessaire. Chacune des 1 965 communes aura au moins un candidat maire, dont le nombre total est de 6 061. Des cas de candidature unique de maire ou de conseiller dans certaines circonscriptions ne seraient pas à exclure. Quant aux candidatures de conseillers, 4 558 dossiers ont été enregistrés. D'après des analystes, le montant élevé des cautions a fait obstacle à certaines candidatures. A Antananarivo par exemple, il fallait 20 millions Ar à un parti pour pouvoir présenter à la fois un candidat maire et une liste de candidats conseillers. Les Organes d'enregistrement et de vérification des candidatures (OVEC) disposent de 72 h pour vérifier la recevabilité des dossiers.

26/09 - Bilan officiel des candidatures reçues par la CENI. 42 candidatures pour les maires et 58 pour les conseillers n'ont pas été retenues. Certains d'entre eux ont déposé un recours auprès du tribunal administratif. Huit communes n'ont pas de candidats pour le poste de conseillers, ce qui nécessitera l'organisation d'une élection partielle après le scrutin du 27 novembre. 48 communes sur 1695 n'ont qu'un seul candidat pour la fonction de maire, 148 communes sont dans la même situation pour les conseillers.

¹ Les Nouvelles, Taratra, Bôjy, la presse on-line Newsmada et la radio Alliance FM 92.

² Il est le fils de Charles Andriantsitohaina, grand industriel décédé en juin 2018 et petit-fils de Josoa Andriantsitohaina premier grand chancelier de l'ordre national. Un de ses aïeux, Andriantsitohaina XI Vonimanitra, fut choisi par la reine Ranavalona I pour faire partie d'une ambassade malgache en Angleterre en 1837.

16/09 - L'ancien parti présidentiel HVM ne présente aucun candidat aux communales. Le HVM n'aura aucun sénateur à l'issue des prochaines sénatoriales puisque ce sont les maires et les conseillers communaux qui élisent les membres de la Chambre haute. Le parti s'est effondré avec le départ du pouvoir de Hery Rajaonarimampianina, laissant la place aux deux formations hégémoniques que sont l'IRD et, dans une moindre mesure, le TIM. Le duel entre ces deux partis se poursuit depuis le second tour de la présidentielle. L'actuel parti au pouvoir a des candidats dans presque toutes les communes tandis que les candidats du TIM sont présents dans 900 circonscriptions. Le TIM de Marc Ravalomanana est parvenu à survivre à la chute de son créateur, comme précédemment le PSD de Philibert Tsiranana et l'Arema de Didier Ratsiraka. Pour *Midi*, la débâcle du HVM s'expliquerait par le fait que le parti a rassemblé des opportunistes manquant de conviction politique. En second lieu, il serait victime de la chasse aux sorcières que mènerait actuellement le pouvoir contre ses anciens « *bailleurs* ». « *Claudine Razaimamonjy et Mbola Rajaonah en font partie. D'autres anciens barons du parti sont neutralisés, voire intimidés, car après avoir occupé des hauts postes de responsabilités, ils risquent de s'exposer à des poursuites judiciaires. (...) C'est actuellement le cas de Maharante Jean De Dieu et d'Onitiana Realy. Ces deux ministres du régime HVM font l'objet d'une IST (Interdiction de sortie du territoire). D'autres, par peur de connaître le même sort, ont décidé de faire allégeance au pouvoir. Le Sénat reste le seul terrain politique où le HVM marque sa présence. Mais une présence difficile à comprendre car l'ancien parti majoritaire épouse une position qui n'est ni dans l'opposition, ni dans le camp du pouvoir, ni au centre,* » conclut le quotidien.

20/09 - Les partenaires techniques et financiers ont finalement décidé de débloquer un financement de 2 millions de dollars pour les élections communales. « *La façon dont nous gérons le processus a convaincu les pays membres du projet qui ont finalement décidé d'apporter leur appui* », a annoncé le premier ministre au terme de la 16e réunion du Groupe de dialogue stratégique. Normalement les élections communales ne font pas partie des scrutins bénéficiant d'un financement dans le cadre du projet Sacem, a-t-il rappelé. Cette contribution sera consacrée à des actions de formation et de sécurisation du scrutin, ainsi qu'au renforcement des activités de la CENI.

21/09 - Candidatures indépendantes : le Kmf/Cnoe affiche ses craintes. Comme lors des dernières législatives, la société civile estime qu'une pléthore de candidats n'appartenant à aucun parti n'est pas bénéfique pour le développement. « *La plupart d'entre eux pourraient investir une grosse somme d'argent afin de se faire élire. Le problème ne surgira pas au moment des élections, mais après leur prise de fonction* », a indiqué le président du Kmf/Cnoe, Andoniaina Andriamalazaray. Les candidats indépendants élus pourraient être tentés de compenser leurs dépenses de façon illégale. Certains pourraient notamment être tentés de vendre des biens fonciers appartenant à la commune.

24/09 - Les campagnes de dénigrement débutent sur les réseaux sociaux alors que la campagne officielle ne débute que le 5 novembre. Le Conseil pour le Fampihavanana Malagasy (CFM) se montre préoccupé, il insiste à nouveau sur la nécessité de faire adopter par les candidats sa charte de bonne conduite qui avait été boycottée par la majorité des candidats aux législatives.

► La visite du pape François

02/09 - Amnesty International demande dans un communiqué au pape François d'évoquer les problèmes urgents relatifs aux droits humains avec les dirigeants de Madagascar et du Mozambique lors de ses visites dans ces deux pays. L'organisation a recensé de graves violations des droits humains dans les deux États, notamment le recours à la détention provisoire prolongée dans des conditions inhumaines à Madagascar et des violences de plus en plus nombreuses contre des journalistes et des défenseurs des droits humains au Mozambique. Elle demande au pape de profiter de sa visite pour souligner le besoin de justice et de réforme. « *L'apparat qui entoure la visite du pape François offre l'occasion de braquer les projecteurs sur les violations des droits humains à Madagascar et au Mozambique. Lors de ses rencontres avec les autorités, le Saint-Père doit évoquer les crises des droits humains qui frappent les deux pays et rappeler à leurs dirigeants que le monde entier les regarde*, a déclaré Muleya Mwananyanda, directrice adjointe pour l'Afrique australe à Amnesty International. *La voix du pape sur les violations des droits humains commises dans ces deux pays pourrait être un outil puissant pour amener le changement.* »

05/09 - Yvette Sylla, ancienne ministre, placée à la tête de l'organisation du voyage pontifical. Historienne, professeur au lycée français d'Antananarivo, ancienne ministre du commerce et veuve de l'ancien premier ministre Jacques Sylla, a expliqué à *L'Express* le sens politique du voyage du pape François. Selon elle, la portée diplomatique de cette visite est très importante, « *le président Andry Rajoelina est arrivé au pouvoir avec un projet : l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar. Nous allons montrer une autre image Madagascar, dit-elle, montrer que nous avons de l'ambition, que nous voulons sortir de la pauvreté* ». Et quand on lui rappelle que l'Eglise malgache critique sévèrement les politiciens, notamment sur la corruption, elle

répond que « *le pape ne fait pas de rappel à l'ordre et que dans l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar, il y a des valeurs que le Saint Père va véhiculer.* »

06/09 - Une visite sous très haute sécurité. Environ 10 000 militaires et policiers seront mobilisés pendant les quatre jours de visite papale, sans parler des plusieurs milliers de véhicules, des hélicoptères et des avions qui vont survoler la capitale et ses alentours. Par ailleurs, l'Office des transmissions militaires de l'Etat, dirigé par le Colonel Fidy Rafaliarison, a installé 200 caméras de surveillance dans plusieurs quartiers et sur les axes stratégiques des trajets du pape. Du côté de la Jirama, des mesures sont prises pour assurer l'approvisionnement en eau et en électricité, dans la ville d'Antananarivo, sujette ces derniers temps à de nombreuses coupures. 170 nouveaux poteaux électriques, un transformateur mobile et un générateur ont été installés sur le site de Soamandrakizay où se déroulera la grand'messe. En ce qui concerne l'eau potable, des camions citernes seront également disponibles à Soamandrakizay et dans 55 zones. La pénurie en carburant a été écartée par les opérateurs. La demande en carburant pour le retour des 3 215 véhicules de pèlerins attendus à Antananarivo est estimée à plus de 128 000 litres. Des convois de camions-citernes ont été organisés depuis le port de Toamasina. Plusieurs grands axes de circulation ont été réhabilités et débarrassés de leurs ordures, les sans-abris mis à l'écart.

L'État assure prendre en charge les dépenses liées à la visite du pape, a tenu à préciser Rinah Rakotomanga, directrice de la communication auprès de la présidence. De nombreuses entreprises ont offert gracieusement leur contribution. S'agissant du site de Soamandrakizay, des accords ont été conclus avec l'opérateur économique Rajabaly qui en est le propriétaire.

06/09 - L'archevêque d'Antananarivo, Mgr Odon Razanakolona, a expliqué que l'arrivée du pape François revêt une importance capitale pour redonner de l'espoir aux Malgaches mais qu'ils doivent se prendre en charge. « *Sa présence chez nous, notamment ses messages, pourrait nous apporter de l'espoir face notamment à la situation dans laquelle se trouve notre pays actuellement* », explique le prélat qui précise toutefois que « *malgré tout, c'est aux Malgaches, à chacun d'entre nous, d'assurer son bien-être et son sort. Ce ne sera pas le pape qui va descendre dans vos rizières pour vous aider, ce ne sera pas le Saint-Père qui va gérer le problème de votre couple. Mais vous tous. C'est à chacun d'entre nous de régler son problème.* »

Le site 24 24.mg écrit : « *Sans mauvais jeu de mots, on se plairait à croire que le pape François AMEN LE GOUDRON... et le changement social avant même son arrivée (propreté, sécurité, respect de la circulation, etc.). Prions donc que l'envie lui prenne d'aller ailleurs dans Madagascar, ou en dehors des sentiers battus des axes principaux liés au programme protocolaire. Il est fort à parier cependant, sans enlever nullement la fierté nationale d'un tel évènement pour tous les malgaches, que le Ciel lui a soufflé mot sur la réalité du pays. Prions.* »

06/09 - « La venue pontificale est en train de plonger le pays et surtout son élite, aux anges, dans un profond état de transe », titre Tribune³ « *Une situation qui rappelait sans doute cette confiance passée par un Rajoelina, encore novice en politique qui avait confié aux journalistes : 'les gens disent que je suis le messie.' Tous les intellos proches du pouvoir encensent cette future page de l'histoire en pratiquant la genuflexion de circonstance devant l'homme saint, mais aussi devant son maître de cérémonie, qui, lui, est ravi de pouvoir être sous le faisceau des sunlights pour une intronisation officielle au sein du gratin international. On ne tarie pas d'éloges, plus dithyrambiques, les uns que les autres, devant ce spectacle atypique qui attire plus de foules que plusieurs dizaines de meetings électoraux réunis ! Après tant d'années de vaches maigres et de replis sur soi, le pays reprend contact avec la scène à grand spectacle d'une mondialisation médiatico-diplomatique après, laisse-t-on entendre, cette chevauchée miraculeuse du Caire [pour la Coupe d'Afrique des Nations], révélatrice inattendue de la reconquête d'une fierté nationale, devenue une évidence. On semble attribuer au pontife des compétences politiques surestimées lui conférant le pouvoir occulte d'engager, par simple incantation, une remise en ordre et un assainissement d'un Etat, visiblement preneur de ce coach religieux aussi consensuel que rassembleur... C'est peu dire que dans ces circonstances particulières, le pouvoir recherche son second souffle vers un retour laborieux dans cette course biaisée à un ordre républicain en profonde dormance. On peut imaginer que le pontife ne sera pas dupe d'une telle cabale, habitué, qu'il est, d'être instrumentalisé à des fins politiciennes à l'occasion de chacune de ses visites en terre de pauvreté et de gabegie où les circonstances l'obligent à pratiquer le discours moralisateur qui s'évapore sur le tarmac de son retour... »*

07/09 - Le pape François s'alarme de la pauvreté « inhumaine » et de la déforestation⁴. Il a renoué, dans l'océan Indien, avec ses critiques les plus véhémentes contre « *la mondialisation économique dont les limites*

³ <https://p3.storage.canalblog.com/38/01/448497/124601377.pdf>

⁴ Voir l'article du quotidien Le Monde - <https://p5.storage.canalblog.com/57/12/448497/124617085.pdf>
Le décryptage du père Sylvain Urfer, du SeFaFi : <https://p8.storage.canalblog.com/83/76/448497/124617088.pdf>

sont toujours plus évidentes ». Ces limites ont pour nom accaparement des ressources aux mains de quelques-uns, marginalisation croissante des plus pauvres, privés de travail, corruption des élites, dévastation de la planète, destruction des forêts, appauvrissement culturel des peuples, aliénation des pays les plus défavorisés. A l'heure où la menace de la déforestation inquiète et où des forêts flambent, le chef de l'Eglise catholique a dénoncé la situation et ainsi introduit, à Madagascar, le prochain synode des évêques sur l'Amazonie, qui aura lieu à Rome en octobre et qui traitera de problématiques à dimension très politique. Lors de sa première journée dans la capitale les exhortations à un développement à la fois juste pour tous et écologiquement responsable ont dominé son discours. Citant un extrait de son encyclique *Laudato Si* sur l'écologie, il a rappelé qu'« *il n'existe pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale.* » Le pape a salué l'aide apportée par les organisations internationales, mais, dans le même temps, a déploré qu'elles soient le vecteur d'« *une prétendue "culture universelle" qui méprise, enterre et supprime le patrimoine culturel de chaque peuple* ». Selon lui, la mondialisation économique « *ne devrait pas engendrer une homogénéisation culturelle.* » Le Vatican accuse souvent les organisations internationales d'être le vecteur de « *colonisations idéologiques* » dans les pays du Sud en conditionnant leur aide, notamment en termes de contraception ou de lutte contre les discriminations d'orientations sexuelles.

Andry Rajoelina s'est engagé devant le souverain pontife à faire tout ce qui est en son pouvoir pour un nouveau destin à Madagascar. « *Je m'attèlerai chaque jour à reconstruire Madagascar et à rendre leur dignité aux Malgaches* », a-t-il certifié. *Le Monde* rapporte que le président malgache a accueilli le pape au palais présidentiel avec beaucoup de lyrisme. Devant une assistance nombreuse, il a filé la métaphore biblique, mêlant les traditions de Moïse et de Josué, pour un usage à l'évidence très politique. Précédé par l'air du *Va pensiero*, du Nabucco de Verdi (qui évoque l'exil à Babylone), il a comparé l'histoire des Malgaches depuis l'indépendance à « *la longue traversée vers la Terre promise qu'a vécue le peuple de Dieu* » après sa sortie d'Egypte, faite de « *nombreuses tempêtes, de terrifiants orages* ». « *Aujourd'hui, Madagascar est à l'orée d'une nouvelle ère, d'une nouvelle vie* », a-t-il poursuivi, s'offrant pour construire cette nouvelle ère : « *Votre sainteté, devant vous et cette assemblée, je confirme ma volonté et mon engagement pour redresser et reconstruire Madagascar. Je veillerai sur les Malagasy. Je serai à l'écoute et aux côtés de mes concitoyens, (...) je cultiverai la justice et l'équité, l'amour et l'espoir. Je ressens et j'ai vu la souffrance de mes concitoyens, je les ai entendus, je les ai écoutés. Cela m'a fendu le cœur. Cela a secoué mon âme. (...) Je montrerai [aux Malgaches] que l'amour est plus fort que tout, qu'avec la foi, la vraie, tout devient possible. Telle sera ma tâche, telle sera ma mission. Et devant vous, Saint-Père, avec humilité et déférence, je renouvelle ce serment* », a conclu le chef d'Etat, qui avait peut-être aussi en mémoire les rois David et Salomon, écrit le quotidien.

09/09 - Grand-messe à Soamandrakizay : le pape François fustige la corruption et l'exclusion devant un million de fidèles et en présence des plus hautes autorités de l'Etat. Lors de son homélie, il a pointé du doigt la culture du privilège, déclarant notamment : « *l'accès dans le royaume des Cieux ne peut pas seulement se limiter ou se réduire aux liens de sang, à l'appartenance à un groupe déterminé, à un clan ou à une culture particulière. (...) Il ne faudrait pas faire prévaloir la culture du privilège et de l'exclusion, favorisant de ce fait la corruption. Il ne faut pas identifier le royaume des Cieux avec ses propres intérêts personnels, avec la fascination d'une idéologie quelconque, au risque d'instrumentaliser le nom de Dieu ou la religion pour justifier des actes de violence et la marginalisation* ». Le chef de l'Eglise catholique a enfin dénoncé « *la course à l'accumulation de richesses qui pousse à l'égoïsme et à l'utilisation de moyens immoraux.* »

2 000 invités ont assisté avant la cérémonie à la rencontre du pape avec les autorités, la société civile et les membres du corps diplomatique. Le souverain pontife a exhorté le chef de l'Etat à « *lutter avec force et détermination contre toutes les formes endémiques de corruption et de spéculation qui augmentent la disparité sociale* ». Il a également évoqué la politique et la protection de l'environnement, qui devraient assurer la promotion inclusive de tous les habitants.

10/09 - Père Sylvain Urfer du SeFaFi : l'heure est maintenant à l'action. « *Il y a eu beaucoup trop de "je" dans le discours du président de la République. (...) Maintenant, il faut passer aux actes. Il faut également aller jusqu'au bout et ne pas rester aux premières pierres ou aux effets d'annonce.* » Il encourage le gouvernement à aller jusqu'au bout dans les dossiers de corruption et de détournement de fonds publics, insistant sur la nécessité de supprimer la HCJ, institution perçue comme le bouclier de l'impunité des dirigeants.

► Diplomatie

19/09 - Huit mois après son entrée en fonction, Andry Rajoelina a nommé quatre proches ambassadeurs en France, à Maurice, en Belgique et à l'UE et à l'Unesco. Il s'agit respectivement d'Olivier Hugues Rija Rajohnson, de Camille Vital, d'Omer Beriziky et d'Yvette Sylla, cette dernière étant nommée ambassadrice auprès de l'Unesco à Paris. Le poste convoité d'ambassadeur à Paris est attribué à une personnalité discrète, proche du clan Rajoelina. Hugues Rija Rajohnson a obtenu des diplômes supérieurs de commerce

à Marseille avant d'être nommé directeur de cabinet d'Andry Rajoelina sous la Transition. Le général Camille Vital a été premier ministre sous cette même Transition, de même que Jean Omer Beriziky. Ce dernier avait déjà occupé le poste à Bruxelles de 1995 à 2006 période durant laquelle il a mené les négociations auprès de l'UE pour le déblocage du 8è, 9è et 10è FED. Yvette Sylla épouse de Jacques Sylla, ancien premier ministre décédé du régime Ravalomanana, a été dernièrement coordonnatrice de la commission en charge de la visite papale. En mars 2019, elle avait été nommée représentante du président de la République au Conseil permanent de la Francophonie. Durant la Transition, elle a également occupé le poste de ministre des affaires étrangères. Camille Vital aura notamment pour mission de mettre en œuvre l'important protocole d'accord signé entre Madagascar et Maurice portant sur de nombreux domaines, dont l'implantation d'un parc industriel de 600 ha à Moramanga. 90 ha y sont réservés aux opérateurs mauriciens. Le poste d'ambassadeur en France était vacant depuis plusieurs années. De nombreux poste restent à pourvoir à l'étranger. Peu après la prise de fonction d'Andry Rajoelina, neuf ambassadeurs et deux consuls avaient été limogés. Dans cette pléthore de représentations diplomatiques non pourvues, celles de Washington, des Nations unies à New York, de la Chine, du Japon, de Russie, à Addis-Abeba auprès de l'UA. Le poste d'ambassadeur à Berlin pourrait également être pourvu rapidement. Par ailleurs, un décret récent a entériné la création d'une représentation diplomatique à Rabat.

30/09 - Christian Ntsay à la tribune des Nations unies - « *Madagascar s'est fixé comme objectif majeur de ces prochaines années cette ambition d'accéder au statut de pays émergent pour rattraper son retard de développement (...) Les défis auxquels il doit faire face sont conséquents. Des réformes structurelles et sectorielles de grande envergure sont actuellement initiées et vont être poursuivies avec un engagement et une détermination sans précédent.* » Les efforts de l'Etat malgache dans le cadre de la lutte contre la corruption, le combat que le gouvernement mène pour **la lutte contre l'insécurité pour garantir la paix et la sécurité** ont entre autres été développés dans son intervention. « **L'Etat d'aujourd'hui se constitue comme garant institutionnel pour le respect des droits humains** », affirme le premier ministre. Autre défi à relever : **la promotion d'une croissance économique inclusive.** « *Madagascar ambitionne de mettre fin à ce paradoxe d'un pays doté d'un potentiel reconnu, mais qui a accumulé une situation de pauvreté, de précarité et d'inégalités sans précédent.* » Concernant le changement climatique, Christian Ntsay invite les pays signataires de **l'Accord de Paris** à prendre leurs responsabilités. « *Responsable de moins de 1 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, Madagascar subit pourtant de plein fouet les conséquences du changement climatique.* »

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

13/09 - Une centaine de caméras de surveillance installées dans les zones rouges de la capitale. Il s'agit d'une partie des 300 caméras utilisées sur le domaine diocésain de Soamandrakizay qui a accueilli la messe papale.

11/09 - Les dahalo ont frappé un village de la commune de Tsivory. Ils se sont introduits dans le village et ont incendié sept maisons. Les assaillants ont emporté une cinquantaine de zébus. Le fokonolona a engagé des poursuites. Cinq villageois ont été tués, trois autres ont été blessés grièvement par balle. Les forces de l'ordre sont arrivées tardivement. 20 zébus ont été récupérés mais les dahalo sont parvenus à prendre la fuite. L'un d'entre eux est mort dans un affrontement.

18/09 - Anjozorobe : deux dahalo abattus, deux Mas 36 saisis. Des dizaines de dahalo armés ont investi un village de la commune de Manankana, district d'Anjozorobe. Ils ont incendié deux maisons et se sont emparés de 16 zébus. Une fusillade a alors éclaté faisant deux morts parmi les assaillants et plusieurs blessés.

19/09 - Cinquante zébus appartenant au président du syndicat des magistrats (SMM), Clément Jaona, ont été volés à Ambato Boeny suite à l'attaque d'une bande armée. Sa propriété a été vandalisée. *Tribune* écrit que cette opération serait liée aux nombreuses déclarations de Clément Jaona dans les médias sur l'insécurité. Une mise en garde contre ce magistrat visant à le faire taire, suppose-t-on.

26/09 - Affrontement meurtrier : les forces de l'ordre neutralisent deux dahalo ans le district d'Ambovombe Atsimo. Deux jeunes sont tombés sous les balles de l'Unité spéciale anti-dahalo (Usad). Ils avaient pris d'assaut un village de la commune d'Imanombo, s'emparant de 161 têtes de zébus.

27/09 - Un système d'auto-défense villageoise communément appelé « Kalony » vient d'être mis en place dans la commune de Bemavo, district de Beroroha. Composé d'environ 400 hommes, il a pour mission de défendre les villages contre les attaques de dahalo. Certains sont éloignés du poste de

gendarmerie, ce qui rend difficile leur sécurisation. Le commando va être réparti entre les 10 fokontany qui constituent la commune. Leur installation, depuis 4 mois, a permis de réduire fortement l'insécurité.

28/09 - Une horde de dahalo s'est abattu sur un village à Satrokala Ihosy. Lors d'un accrochage avec le fokonolona appuyé par des Kalony [milices l'autodéfense villageoise], six des malfaiteurs ont péri. On déplore la mort d'un villageois, plusieurs d'entre eux ont été blessés par balles. Les assaillants ont renoncé à leur butin et abandonné sur les lieux de l'affrontement les dépouilles de leurs comparses abattus. A l'arrivée des éléments d'intervention de la gendarmerie les villageois avaient repris le contrôle de la situation.

28/09 - L'ancien premier ministre Monja Roindefo dénonce « les concussions à caractère tribal dont sont victimes les éleveurs-propriétaires de zébus dans la région Atsimo-Andrefana. » à travers les actions destinées à la pacification des régions dites « zones rouges ». Les opérations menées par les autorités nationales et locales s'apparentent souvent d'après lui à des opérations de ciblage des éleveurs-propriétaires appartenant à une même ethnie et possédant des cheptels de plusieurs milliers de têtes hérités de leurs parents. « *Ce qui est intolérable, c'est que ces compatriotes sont menacés d'exécution sommaire afin de faciliter le vol de leurs biens. Les vols de zébus font rage ces derniers temps et ressemblent à une razzia avec la tuerie des éleveurs* », ajoute Monja Roindefo.

Les cibles des forces de l'ordre sont souvent les propriétaires de nombreux zébus, qui sont alors accusés d'être des dahalo, explique Ruffin Maka, secrétaire général de l'association des éleveurs malgaches de zébus. « *La vérité, c'est qu'ils se disent que l'éleveur est millionnaire et ils veulent lui dérober ses biens* ». RFI note que début septembre, la fondation Centre Europe-Tiers Monde avait aussi dénoncé ces exactions des forces de l'ordre dans le Sud lors de l'assemblée générale du Conseil des droits de l'homme à Genève. La gendarmerie a réfuté ces accusations.

07/09 - Exécution sommaire en public perpétrée le 23 août à Ampefiloha par un inspecteur de police du service central antigang : la famille de la victime a porté plainte. Les proches du défunt signalent dans la foulée la disparition d'effets personnels appartenant au défunt, après son exécution. Ils demandent par ailleurs réparation pour la prise en charge de ses neuf enfants.

19/09 - Andranomanelatra-Betafo - Trois membres de milices d'autodéfense villageoise ont tenté d'enlever un nourrisson. Ils ont poignardé un homme avant que l'un d'eux soit lynché à mort. Les informations communiquées révèlent que le trio a arraché le bébé à ses parents afin de le sacrifier. Un sorcier devait, ensuite, l'offrir en offrande en contrepartie d'un pouvoir surnaturel susceptible de protéger des balles, pouvoir qu'il allait ensuite transférer aux trois miliciens par le port d'amulettes. Le père du bébé a opposé de la résistance mais l'un des ravisseurs lui a asséné un coup de sabre. Sérieusement touché, il n'a pas pu tenir tête aux kidnappeurs, qui ont pris la fuite. Pris en chasse par le fokonolona, les malfaiteurs ont poignardé en cours de route un villageois qui avait tenté de les arrêter. Il a été tué sur le coup. Les trois individus ont été poursuivis par des centaines d'habitants. Appréhendés, deux des ravisseurs ont été battus à mort.

21/09 - Six des 12 personnes impliquées dans le kidnapping du DG de Conforama en novembre 2018 ont été condamnées par le Pôle anti-corruption (Pac) à une peine allant de 5 à 7 ans de travaux forcés. L'un des condamnés serait également impliqué dans l'enlèvement du DG de la société Makiplast qui a eu lieu moins d'une semaine avant le kidnapping du DG de Conforama, Nassir Sivjee. Ce procès a clos la 2e session du Pac. Les dossiers qui n'ont pas été jugés le seront à la prochaine session, dont l'ouverture est prévue le 30 septembre. Les affaires impliquant deux des anciens proches conseillers de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina, Mbola Rajaonah et Claudine Razaimamonjy, devraient être à l'ordre du jour. De même que le procès du député et ancien DG des domaines, Hasimpirenena Rasolomampionona.

► Justice, conditions carcérales

16/09 - Ingérence dans les affaires judiciaires : le ministre de la justice, Jacques Randrianasolo, lance une mise en garde. Il souligne que la non-exécution de décisions de justice sont passibles de sanctions pénales. « *Le pouvoir judiciaire ne s'immisce pas dans les affaires du pouvoir législatif, ni même de l'exécutif. C'est pour cette raison que j'insiste pour que personne n'interfère pour empêcher la justice de faire son travail* », a-t-il déclaré, sans donner plus de précisions. Selon *Newsmada*, « *le ministre aurait sans doute fait allusion aux réactions à de récentes déclarations d'ONG ou d'autres entités qui ont pris l'initiative d'interpeller la justice sur ce qu'elle doit faire par rapport au cas de certaines personnes placées en détention préventive. C'est également le cas des personnes qui veulent faire pression sur l'appareil judiciaire pour que celui-ci libère un natif de leur région ou un membre de leur association.* » Par ailleurs Jacques Randrianasolo a réitéré la volonté de son département de poursuivre la lutte contre la corruption. Il a fait savoir qu'après Antananarivo et Toamasina le ministère poursuivra l'installation de caméras de surveillance dans certains tribunaux et maisons carcérales des quatre autres provinces. Entre-temps, l'inauguration de nouveaux bâtiments se poursuit.

03/09 - Les dossiers de demande de réparation et d'indemnisation des victimes des crises politiques de 2002 à 2009 en souffrance au CFM, faute de budget. La mission de cette institution créée dans le cadre de l'application des feuilles de route adoptées au lendemain de la crise de 2009 a été focalisée sur la mise en œuvre de l'indemnisation des victimes. 1 300 demandes de réparation des préjudices subis sont entre ses mains mais la question du dédommagement n'a jamais été abordée. Son montant, estimé à près de 70 milliards Ar., n'apparaît pas dans la loi des finances rectificative. Pour l'heure, le CFM ne peut que se consacrer aux décisions de réparation qui n'ont pas d'implication budgétaire.

05/09 - Le CFM rencontre le Centre for civil and political Rights. Patrick Mutzenberg, l'un des responsables du Centre, dont le siège est à Genève, a eu des entretiens avec la partie malgache sur l'état d'avancement de la réconciliation nationale. Cette mission précède un rapport que le gouvernement doit déposer au mois de novembre. Le président du CFM a présenté les démarches entreprises par l'organe constitutionnel autour des procédures d'indemnisation des victimes des crises politiques, précisant que le CFM a déposé au ministère de la justice deux avant-projets, l'un sur la réparation et l'indemnisation, l'autre sur la Caisse nationale de réparation et d'indemnisation (CNRI) et le Fonds national de solidarité (FNS). La rencontre a également été l'occasion d'échanger sur le programme du CFM en matière de prévention des conflits dans certaines régions de Madagascar. « *Le processus de réconciliation nationale s'avère être nécessaire et inséparable du développement des pays comme Madagascar, afin de préserver la paix et surtout de parvenir à une paix durable, afin de mettre fin aux crises cycliques qui minent le pays* », a souligné l'émissaire du Centre.

04/09 - Exécution sommaire à Ampetiloha : la CNIDH exige une accélération du procès. Elle estime que la hiérarchie des forces de l'ordre a tendance à protéger ses hommes même s'ils ont commis de lourdes fautes. Elle exige du ministre de la justice de faire en sorte que l'inspecteur de police stagiaire concerné soit jugé dans les meilleurs délais et que la décision soit portée à la connaissance du public. La CNIDH se félicite de la décision de la police nationale de sévir contre le policier fautif, elle invite le gouvernement à poursuivre, à intensifier et à généraliser les efforts accomplis par les trois départements ministériels en charge de la défense et de la sécurité pour mettre fin à l'impunité de leurs éléments nocifs, conditions essentielles à la restauration de la confiance de la population envers ces institutions. Mais ces efforts ne peuvent pas avoir d'effets durables tant que subsistent des pratiques telles que la location d'armes de guerre à des bandits, le corporatisme qui poussent certains chefs à occulter les méfaits, voire les crimes de leurs subordonnés. L'affaire d'Antsakabary ainsi que celle des trois hommes tués à Ampitatafika sont au nombre des dossiers pour lesquels des résultats sont attendus. Pour la CNIDH enfin, la société s'expose à de grands dangers en laissant se banaliser la justice populaire.

La présidence de l'instance, Mireille Rabenoro, a estimé que la défense des droits humains fait partie de la mission du pape François lors de sa toute proche visite.

05/09 - Décisions judiciaires : la plupart ne sont pas exécutées, « *en particulier les amendes, la confiscation des biens ainsi que les frais de justice pénale et assimilée* », a indiqué le directeur général de l'Ecole nationale de la magistrature et des greffes (ENMG). L'application des peines s'arrête très souvent à la détention. Ce problème trouverait sa source dans l'insuffisance professionnelle des greffiers qui assurent la mise en œuvre des procédures. A cet effet, l'ENMG leur propose une série de formations de perfectionnement portant sur la mise en application des décisions judiciaires.

05/09 - Un projet de loi visant à améliorer, voire simplifier les procédures de poursuite des parlementaires, est envisagé par le gouvernement, selon le ministre de la justice, Jacques Randrianasolo. L'objectif, explique-t-il, est de soumettre davantage les parlementaires à la loi et d'éviter qu'ils abusent de leur immunité. « *A cause de l'immunité, leur poursuite judiciaire pour les infractions ou crimes commis reste encore difficile, constate Tribune. L'Assemblée nationale est devenue depuis de longues années un refuge pour les personnalités qui traînent des 'casseroles'*. » L'examen de ce projet au niveau de l'Assemblée risque toutefois d'être houleux...

06/09 - « Détention arbitraire » dans l'affaire Antsahatanteraka⁵ : une dizaine de familles brisent le silence et font appel au pape⁶. Deux ans et demi après le cambriolage assorti de viols dans une communauté religieuse catholique d'Antsirabe, les familles des personnes incriminées ont décidé de briser le silence. Elles profitent de la visite du pape pour lancer leur message et dénoncer des détentions arbitraires. Elles affirment

⁵ Cinq religieuses dont une volontaire allemande, ainsi que trois stagiaires, ont été violées lorsque dix bandits se sont abattus sur une communauté de sœurs de Notre-Dame-de-la-Salette à Antsirabe. 30 personnes avaient été interpellées. Les malfaiteurs ont, dans la foulée, fait main basse sur une importante somme d'argent en liquide, des ordinateurs et des téléphones portables. Les religieuses ont assuré avoir reconnu sept des suspects arrêtés. Dans un communiqué, la Conférence des évêques avait dénoncé un acte abominable et barbare. Trois couvents avaient été attaqués en un mois.

⁶ <http://www.midi-madagasikara.mg/faits-divers/2019/09/06/detention-arbitraire-sur-laffaire-antsahatanteraka-une-dizaine-de-familles-brisent-le-silence-et-font-appel-au-pape/>

que leurs pères, fils, frères « ont été arrêtés arbitrairement et jetés en prison comme des malpropres pour la perpétuité, au mieux pour 20 ans de réclusion criminelle » en raison des pressions exercées par l'Eglise catholique. Les familles expliquent que leurs proches ont été emmenés par les gendarmes pour de simples enquêtes et, par ruse, soi-disant pour former une équipe de football. « Depuis et après les enquêtes préliminaires, les concernés ont été placés sous mandat de dépôt pendant deux ans avant d'être condamnés sans preuve à la réclusion à perpétuité par la cour criminelle. Le dossier est actuellement entre les mains de la cour de cassation, indique *Midi*.

05/09 - La maison de force de Tsiarahy a fait l'acquisition d'un nouveau système électrique solaire.

Financée par le PNUD dans le cadre du Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix, à travers l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, il permettra notamment « d'améliorer les conditions de détention, conformément à l'ensemble des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus », a déclaré la représentante résidente du PNUD. Cet établissement était jusqu'ici alimenté par un groupe qui ne fonctionnait que durant quelques heures par jour. Désormais, la surveillance de l'enceinte pourra être assurée 24h/24.

28/09 - Surpopulation carcérale : Andry Rajoelina annonce une large grâce présidentielle. « Nous sommes respectueux des droits humains. Les détenus sont eux aussi des êtres humains, il faut améliorer leurs conditions de détention », a-t-il déclaré lors d'un déplacement à Fianarantsoa au cours duquel il a posé la première pierre d'une nouvelle prison, la première de ce genre depuis 50 ans. L'établissement, d'une capacité de 900 places, sera construit « aux normes internationales » et aura valeur de projet-pilote. L'Etat prévoit la construction d'autres bâtiments du même genre dans le pays, notamment à Imerintsiatosika où sera construite la plus grande maison de détention de Madagascar. Les travaux devraient démarrer d'ici un mois. Afin de lutter contre la surpopulation carcérale, Andry Rajoelina a annoncé une **prochaine grâce présidentielle** qui s'appliquera aux détenus incarcérés pour de simples faits de société. Les auteurs de crime et de détournement de deniers publics seront exclus de la mesure.

Les **agents de l'administration pénitentiaire** souffrent également de la vétusté des infrastructures. Les bureaux ainsi que les maisons abritant les personnels seront rénovés pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions.

14/09 - Un atelier sur l'élaboration de la stratégie permettant aux apatrides de bénéficier un jour de leurs droits à la citoyenneté a été organisé par les Nations unies. Les apatrides de Madagascar existent depuis au moins 3 générations. L'UNHCR a néanmoins salué l'avancée réalisée par Madagascar qui a reconnu en 2017 la transmission de la nationalité par la mère. Une réforme significative qui a pu se réaliser avec l'appui de la société civile et de partenaires internationaux.

L'organisme onusien a évoqué également la nécessité de mettre en place un cadre légal pour l'accueil de réfugiés à Madagascar. Une initiative qui demande mure réflexion, a souligné le président du Sénat. Le Numéro Un de la Chambre haute admet cependant que Madagascar ne peut plus vivre isolé du monde.

► Gouvernance

02/09 - Infractions douanières - L'ancien DG de la douane de février 2015 à avril 2019, Eric Narivony Rabenja, incarcéré. Quatre autres personnes qui auraient contribué à la réalisation de fausses déclarations ont également été placées sous mandat de dépôt à Antanimora. 125 milliards Ar. de recettes douanières auraient été détournés. Quelques 9 600 conteneurs seraient passés par un circuit où les marchandises ne sont pas obligées de passer sous scan. Douze sociétés importatrices seraient à l'origine des fausses déclarations ayant permis d'emprunter ce circuit qui accélère le dédouanement. Le Pôle anti-corruption (PAC) fait savoir que d'autres enquêtes approfondies sont menées dans cette affaire impliquant des sociétés appartenant à l'opérateur économique Mbola Rajaonah qui est dans l'attente de son procès. Le premier ministre Christian Ntsay a indiqué que les recettes non-enregistrées à la douane sur la période 2014-2018, en raison des infractions douanières, s'élèvent à 600 milliards Ar. Des infractions qui auraient profité de la protection du pouvoir ou des proches de l'ancien chef de l'Etat. Les informations concernant les détournements et les fausses déclarations opérés au sein de la douane ont été révélées par les journaux dès 2016 mais il aura fallu trois ans au PAC pour parvenir à ces premiers résultats.

13/09 - Les trafics reprennent de plus belle à l'aéroport d'Ivato. L'administration douanière a dû mettre en place une nouvelle stratégie pour faire face aux modes opératoires de plus en plus diversifiés et complexes des trafiquants. Depuis le mois de juin, la douane a déjoué la tentative d'exportation illicite de près de 1,5 kg d'or, de 255 gr de saphir et l'importation sans déclaration de trois armes. Les ressortissants indiens ont été à plusieurs reprises impliqués dans des tentatives d'exportation illicites à destination de Mumbai.

16/09 - Un ressortissant chinois échappe à une fouille à l'aéroport d'Ivato grâce à l'intervention d'une femme membre du bureau permanent de l'Assemblée nationale, révèle *Matv*. Interpellé avant de prendre son vol à destination de Guangzhou, soupçonné de transporter des produits soumis à déclaration, il aurait

refusé d'obtempérer. Les douaniers ont immédiatement alerté leurs supérieurs mais la parlementaire se serait interposée pour s'opposer à la fouille. L'individu a pu monter à bord avec les marchandises objets de soupçons de la part de la douane.

03/09 - Affaire Mbola Rajaonah : une quarantaine de présumés complices d'opérations douanières frauduleuses en lien direct ou indirect avec le numéro Un de la société de transit Tafaray appartenant à Mbola Rajaonah, ancien conseiller spécial de l'ex-président Hery Rajaonarimampianina. Le récent déferrement de quatre hauts responsables du service des douanes ne concernerait qu'un seul des dossiers dans lesquels serait impliqué le milliardaire Mbola Rajaonah. Les investigations ont permis de relever une quarantaine de présumés complices. Parmi eux figurent entre autres 18 sociétés opérant dans le secteur du transit et de l'import-export mais également des prête-noms. Cette liste comporte aussi plusieurs noms de particuliers dont le père et le frère de Mbola Rajaonah ainsi que des opérateurs chinois. Les résultats de l'audit ont aussi relevé des complicités dans l'importation de marchandises en provenance de Malaisie, du Pakistan et des Emirats Arabes Unis. Ces présumés complices auraient été mis sous surveillance judiciaire. Bon nombre d'entre eux auraient déjà été auditionnés.

02/09 - L'élection du président de la Fédération Malgache de Football (FMF) entachée de fraude, selon La Vérité et Free News. Le SMM monte au créneau. L'élu, le magistrat Raoul Arizaka Rabekoto, est accusé d'avoir corrompu les électeurs pour un montant de 5 000 euros par personne. Une plainte aurait été déposée auprès du Comité de normalisation qui a organisé le scrutin par le président de la ligue d'Analamanga, SG du Mapar d'Andry Rajoelina. Raoul Rabekoto a reçu le soutien du président du SMM, Clément Jaona qui estime que l'enquête doit être diligentée « *sans interférence de la politique.* » Le Comité de normalisation dirigé par l'ancienne ministre des affaires étrangères, Béatrice Attalah, a confirmé les résultats de l'élection de cet ancien directeur général de la Cnaps.

03/09 - Au cours du 1^e semestre 2019, le Samifin a reçu 202 déclarations dont 101 sont des déclarations d'opérations suspectes (DOS). Le montant est estimé à 403 milliards Ar. Les infractions concernent principalement les fraudes fiscales et douanières, mais aussi le code des changes. Quelques dossiers concernent également le trafic de bois de rose, les faux et usage de faux ou encore le financement du terrorisme. 102 DOS ont été traitées par le Samifin au cours de cette période. 38 rapports d'analyse ont été transmis à la justice et 58 aux autorités administratives. Suite à des opérations bancaires présentant un indice sérieux de blanchiment de capitaux ou de financement de terrorisme, 8 comptes ont été bloqués.

04/09 - Vente illicite des terrains de la commune d'Antananarivo : cinq responsables placés sous mandat de dépôt. L'audition par le Bianco de sept responsables a débouché sur le transfert du dossier au parquet. Un opérateur économique indo-pakistanaïse actuellement en fuite est également mis en cause dans cette affaire qui remonte aux années soixante. La procédure de cession entachée de corruption a duré plusieurs dizaines d'années. Six terrains municipaux sis à Antsonjombe, d'une superficie de 9 ha, sont concernés. A noter que le Bianco a eu récemment à traiter d'autres dossiers portant sur la vente illicite de terrains municipaux ou relevant du domaine de l'Etat. Des personnes ont déjà été placées sous mandat de dépôt, d'autres sont recherchées. L'ancien DG des domaines a été incarcéré dans l'affaire de la vente illicite de la résidence d'Etat « *Villa Elizabeth* » à Ivandry mais le commanditaire reste libre, en l'absence de la HCJ qui est seule à pouvoir statuer son cas. Pour *Tribune*, « *il existe des zones d'ombre dans le cadre de cette affaire qui sort juste à l'approche des prochaines élections municipales et communales.* »

Newsmada écrit : « *Il fut un temps où la vente illicite des domaines appartenant à l'Etat constituait une manne financière pour les anciens dirigeants. Le cas de la commune urbaine de la capitale n'est donc qu'une partie de l'iceberg. D'autant plus que dans certaines régions du pays, des voix s'élèvent aussi pour dénoncer des cas de ventes illégales du patrimoine de l'Etat.* »

L'Express écrit : « *Détournement de deniers publics, fraudes douanières, fraudes fiscales, ventes illicites de terrains domaniaux ou communaux, corruptions électorales... (...) À l'allure où vont la mise en détention préventive des prétendus auteurs de détournements de fonds, il va falloir construire des prisons XXXL avec cette forte et subite demande. Le tourisme carcéral semble bien marcher ces temps-ci. Seulement, les condamnations vont si vite qu'on risque de devoir mettre les coupables dans une prison sans toit ni loi. Le PAC enfile les emprisonnements comme des perles. Reste à savoir si tous les prévenus sont coupables. Pour le moment, la plupart des prévenus sont des exécutants qui n'auraient pas pu signer quoi que ce soit sans l'autorisation de leur chef hiérarchique. (...) Or, jusqu'ici aucun ministre n'a été écarté étant donné qu'ils ne sont justiciables que devant la HCJ. Comme les procédures sont longues et compliquées, les ministres peuvent être tranquilles.* »

09/09 - La lutte contre la corruption s'intensifie au ministère du travail, de l'emploi, de la fonction publique et des lois sociales. La ministre Gisèle Ranampy rappelle aux usagers que tout service fourni par son

département est et demeure gratuit jusqu'à la sortie de dispositions réglementaires qui seraient contraires. « *Les sanctions seront sévères pour ceux qui enfreignent ces règles.* », prévient-elle.

10/09 - Lutte contre les vols de bovins - Les 10 000 puces électroniques prévues à la première phase du projet ne sont toujours pas insérées sur les animaux. Augustin Andriamananoro, directeur des projets présidentiels, a fait le point sur ce retard avec la société Genius Technology et les différents partenaires. « *Je ne ressens pas tellement de résultats palpables. Pourquoi seulement 50 puces ont-elles été insérées ? Je m'attendais à plus d'implication de votre part* », a-t-il reproché au prestataire. Les régions Melaky, Bongolava et Menabe ont été choisies pour cette première étape.

16/09 - Détournement de fonds : L'Etat a remboursé 1,8 million de dollars à l'Unicef pour des détournements au préjudice du fonds dédié à la vaccination de Global Alliance for Vaccination and immunization (GAVI).

17/09 - Trois policiers du service central du contrôle des migrations chargé de la délivrance des passeports ont été démis de leur fonction pour corruption. Le service est depuis des années considéré comme l'un des foyers de corruption des agents de la police nationale. Il a été l'objet de nombreuses plaintes. Le témoignage d'une personne relatant les traitements de faveur, la longue attente, le manque de respect des agents du service face aux usagers a été largement partagé sur les réseaux sociaux et a suscité l'indignation. Plusieurs réformes ont été menées au sein de ce service mais cela n'a pas suffi à éradiquer ou réduire la corruption. Des caméras de surveillance seront installées dans les salles, annonce un cadre du ministère. Un rabatteur qui a longtemps sévi aux alentours de ce service de police a été arrêté. Il se disait en mesure d'accélérer les démarches en vue d'obtenir un passeport, moyennant 500.000 Ar.

17/09 - Le Pôle anti-corruption (PAC) enclenche la vitesse supérieure. La Cour criminelle ordinaire de cette juridiction entame sa 2e session, d'une durée de dix jours, avec au programme 17 dossiers généralement liés à des affaires de corruption dans l'octroi de marchés publics et de détournement de fonds. Parmi ces dossiers figurent, entre autres, ceux impliquant deux grandes figures du régime Rajaonarimampianina : Mbola Rajaonah, conseiller spécial de l'ex-président, et Claudine Razaimamonjy, femme d'affaires proche de l'ancien président et de son épouse. Le procès de l'affaire Hasimpirenena Rasolomampionona serait également au programme. Cet ancien DG des services fonciers, élu député aux dernières législatives, est sous mandat de dépôt à la prison d'Antanimora depuis mars. Il est accusé d'être impliqué dans la vente de la résidence d'Etat « *Villa Elisabeth* ». Le dossier Berthin Andriamihango serait aussi jugé au cours de cette session. Le sénateur est en détention préventive à Antanimora depuis début mai pour son implication dans une affaire de favoritisme, d'abus de fonction et de détournement de deniers publics.

24/09 - La comparution de Claudine Razaimamonjy, Mbola Rajaonah, et Hasimpirenena Rasolomampionona retardée. Elle ne sera pas à l'ordre du jour de la prochaine session du PAC. Des procédures en cours empêchent, pour le moment, leur comparution.

19/09 - Police nationale : les rappels à la discipline font des mécontents. Selon *Newsmada*, « *des policiers se regrouperaient clandestinement depuis quelques temps pour discuter de la manière dont ils vont déstabiliser le ministère.* » Ces policiers reprochent au ministère de ne pas porter assistance à ceux des leurs qui sont mis en cause pour fautes professionnelles. Il en est ainsi de l'agent inculpé pour violence policière au cours d'une intervention musclée ayant coûté la vie à un présumé bandit à Ampefiloha le mois dernier. Même cas pour les trois policiers du service de délivrance des passeports, mutés sur le champ, ainsi que pour le policier garde du corps d'un privé ayant blessé un piéton à Tsaralalana, ou encore des policiers de Maroantsetra qui ont été affectés suite à la mort d'un jeune homme en garde à vue il y a quelques mois.

23/09 - Le Syndicat des administrateurs civils (Synad) déplore que les sortants de l'Ecole nationale d'administration (ENAM) ne soient pas nommés sur les postes auxquels ils pourraient prétendre. Un membre du syndicat affirme que la médiocrité qui est presque devenue une culture dans l'administration publique malgache peut s'expliquer par le fait qu'on ne nomme pas les personnes qu'il faut à la place qu'il faut. « *Le copinage, le favoritisme, le clientélisme politique et le népotisme priment toujours sur les compétences.* », affirme-t-il. Nombreux seraient les administrateurs civils restés sans affectation à la sortie de l'ENAM ou qui occupent des postes sans rapport avec leur position statutaire. Pour le Synad, l'assainissement de l'administration devrait passer par la bonne gestion des compétences disponibles.

27/09 - La Grande île se place à la 182e place dans le classement des pays les moins sujets à des cas de fraudes financières, selon le cabinet FTHM Consulting. Tromperies, trucages, et escroqueries causent d'énormes pertes. « *Des performances peu reluisantes qui sont surtout confortées par une loi sur les fraudes et la corruption rarement appliquées. Sans parler de la forte interaction du gouvernement dans le business privé ou encore le faible pouvoir et champ d'action des organisations de la société civile pour dénoncer ces*

actes de fraudes », déplore Herisoa Randriantseheno, responsable financier et consultant chez FTHM. Avec l'évolution et la maîtrise des technologies, il est devenu de plus en plus facile d'effectuer des fraudes et de plus en plus difficile de les détecter. Selon un expert, les audits inopinés permettent de réduire les risques de fraudes à hauteur de 50 % et les risques de perte financière de 40 %. Mais beaucoup d'organisations et d'entreprises ferment les yeux sur ces pratiques, sous prétexte que le fraudeur est un maillon fort de la société et que le fait d'effectuer des poursuites à son encontre entraînerait des coûts supplémentaires.

26/09 - Loi sur le recouvrement des avoirs illicites : le décret d'application se fait attendre. Le texte a été adoptée voici plusieurs mois par le président de la République par voie d'ordonnance. Il prévoit notamment la saisie et la confiscation des biens mal acquis, perspective qui se heurte à de fortes oppositions.

28/09 - Publication d'une importante enquête de Transparency International⁷ financée par l'UE sur la corruption dans le secteur de la santé. Antananarivo s'affiche à la première place avec une valeur estimée à 73 %, suivi de près par Antsiranana. 65 % des personnes enquêtées au niveau national ont été confrontées à la corruption dans des centres de santé. Des patients ou leur famille doivent acheter des médicaments surfacturés, des médicaments sont détournés, des médecins fonctionnaires orientent les patients vers des cliniques dont ils sont propriétaires, des intermédiaires se font rémunérer pour accéder aux soins. *La Vérité* écrit : « *Rares sont les patients qui peuvent faire le témoignage de services satisfaisants après un passage dans les hôpitaux. Pire, ces établissements suscitent même l'appréhension des usagers qui craignent d'y trouver la mort au lieu de soins adéquats en cas de maladie grave. (...) Les hôpitaux sont désormais considérés comme des mouroirs surtout pour les plus démunis qui n'ont pas les moyens de s'offrir les services des centres de santé privés.* » Face à cette situation, Transparency demande aux dirigeants et aux responsables de la santé à tous les échelons « *d'assurer la bonne gouvernance du secteur à travers des réformes légales, structurelles et disciplinaires* ». Le gouvernement est aussi appelé à mener des audits et des évaluations de performances des établissements de santé à tous les niveaux et à encourager la dénonciation des faits de corruption. L'Etat est enfin appelé à augmenter le budget alloué aux dépenses de santé.

► Politique migratoire, traite

05/09 - Vingt-six Malgaches ont été expulsés des Comores après avoir été enfermés durant près d'une semaine par le service de l'immigration. Une négociation est en cours entre les deux gouvernements pour résoudre le problème et éviter que des incidents se reproduisent. Les autorités comoriennes évoquent une migration clandestine, ce que nient les intéressés qui affirment avoir été en possession de documents réguliers. Le ministère des affaires étrangères malgache qualifie d'« *allégations fallacieuses* » les faits relayés sur certains sites « *peu crédibles* », selon lesquels il existerait une traque des ressortissants malgaches aux Comores. Les deux gouvernements collaborent afin d'endiguer le phénomène de traite de personnes et de migrations clandestines qui sévissent notamment dans la région. Les autorités comoriennes ont découvert récemment près d'une dizaine de malgaches entassés dans les cales d'un bateau, dans des conditions très difficiles, avec la complicité du commandant du navire, lequel a été arrêté. *La Vérité* fait état d'un mouvement de panique qui se ferait jour au sein de la communauté comorienne résidant à Madagascar. Le ministre comorien des affaires étrangères, Souef Mohamed El- Amine, leur a adressé un appel au calme, tout en à respectant scrupuleusement les lois en vigueur dans leur pays d'accueil.

12/09 - Sept femmes malgaches ont été appréhendées dans la salle des machines d'un bateau à Anjouan. Elles n'avaient pas de passeport. La police les a refoulés à Mahajanga. Une enquête est ouverte par la police de l'air et des frontières.

15/09 - Le directeur de cabinet du ministère comorien de l'intérieur réclame un mandat d'arrêt contre trois Comoriens demandeurs d'asile à Madagascar. Selon lui, ces derniers sont des « *imposteurs* ». Il a expliqué que parmi eux figurent un ancien préfet durant la Transition, un ancien député et un opposant au pouvoir. Le gouvernement comorien suppose que ces individus cherchent à rallier à leur cause les étudiants comoriens dans la Grande île, pour les monter contre l'actuel président comorien Azaly. Moroni exige le « *retour immédiat* » des ressortissants comoriens dans leur pays et demandent l'aide des autorités malgaches pour les « *arrêter.* »

09/09 - Emigration au Koweït - Une aide-familiale disparue depuis trois ans. La jeune femme avait à peine 18 ans lorsqu'elle a quitté son village natal à Andapa. Sa famille estime qu'elle pourrait être perdue, livrée à elle-même au Moyen-Orient, peut-être au Liban ou en Arabie Saoudite, des pays à risque pour lesquelles l'envoi de travailleuses est interdit depuis 2013.

⁷ https://transparency.mg/assets/uploads/page_content_document/rapport-de-diagnostic-tsaboynygasy-.pdf?fbclid=IwAR2KQ6TmoTE-HRkFdT15_Os_Z9YMo3z3g17rh7XltSnpSFyqvWPatwQUW221

10/09 - Des négociations autour de la migration du travail seraient en cours entre le gouvernement et les pays destinataires des travailleurs malgaches. « *L'Etat peine à protéger leurs droits* », selon José Rاندrianasolo, coordonnateur de la Commission syndicale des travailleurs de l'océan Indien. « *La bonne gouvernance des migrations de main d'œuvre constitue un outil important pour tirer profit des avantages des migrations de main d'œuvre aussi bien pour le pays d'origine que pour les pays de destination* », a-t-il avancé lors de l'ouverture de l'atelier de formation sur la protection des droits des travailleurs migrants dans les îles de l'océan Indien organisé avec l'OIT. Non-respect des droits, abus, exploitation et vulnérabilité, maltraitance voire le décès résumant les réalités des travailleurs migrants malgaches dans les pays étrangers.

2 à 3 000 malgaches s'expatrient chaque année vers les îles voisines de l'océan Indien, parfois avec un simple visa de tourisme. Ces migrants exercent dans les secteurs du textile, pêche, les « *call centers* » ou encore dans le bâtiment et les travaux publics à Maurice, aux Seychelles ou encore à La Réunion et à Mayotte. Bon nombre d'entre eux se plaignent du non-respect de leur contrat et de la dégradation de leurs conditions de travail, rapporte *La Vérité*.

24/09 - Treize migrants sont arrivés de manière clandestine à Nosy Be dont trois femmes et quatre enfants. Ce sont des ressortissants rwandais, burundais et congolais. Deux autres Rwandaises ont été trouvées dans le district d'Ambanja. L'enquête a révélé qu'une fois arrivés à Madagascar, ils se sont réfugiés dans les mangroves pour survivre et éviter d'être arrêtés. Suspecté d'être le passeur, un ressortissant malgache a été arrêté. La gendarmerie nationale d'Antsiranana est à pied d'œuvre pour renforcer la sécurité du littoral, en dépit du manque d'équipements adéquats.

► Droits des femmes

12/09 - Violences basées sur le genre : Mialy Rajoelina propose l'école obligatoire jusqu'à 18 ans. Désignée ambassadrice du FNUAP pour la lutte contre la violence basée sur le genre et contre le mariage forcé précoce des enfants, l'épouse du chef de l'Etat a annoncé qu'un projet de loi en ce sens va être déposée au Parlement. Début juillet elle a pris l'initiative de la création de deux brigades féminines de proximité à Antananarivo et à Toliara, en collaboration avec le FNUAP, ainsi que la mise en place de structures d'accueil et d'écoute pour les victimes. Le combat contre ces fléaux figure parmi les priorités de l'association Fitia dont elle est la fondatrice et présidente.

27/09 - Taux d'utilisation des contraceptifs : un objectif de 50 % à atteindre en 2020, avec la réduction de moitié des besoins insatisfaits en matière de planification familiale. Actuellement seules 41% des femmes utilisent une contraception moderne. Selon une étude menée en 2018, le taux de fécondité se situe entre quatre et cinq enfants par femme en âge de procréer or les risques de complications commencent à apparaître à partir de la 4e grossesse. La situation reste ainsi largement insatisfaisante et se reflète sur le taux de mortalité maternelle et infantile. Dix femmes, dont trois sont des adolescentes, meurent chaque jour de causes liées à des complications de la grossesse ou de l'accouchement. Mais, note *Midi*, un certain nombre de blocages, culturels ou non, restent à lever. Les conjoints sont fréquemment réticents à l'usage d'un moyen contraceptif.

► Education

04/09 - « Validité du diplôme de baccalauréat catholique : la direction diocésaine de l'éducation catholique (DIDEC) vers l'abandon des examens officiels ? » s'interroge *La Gazette*. Les élèves de terminale issus des écoles catholiques de la capitale se présentent au « *baccalauréat catholique* », une première dans l'histoire de l'enseignement privé. Les diplômes obtenus seront validés par des établissements supérieurs catholiques mais les élèves doivent toujours passer les examens nationaux. Il semble néanmoins que la DIDEC trace son chemin vers l'abandon du baccalauréat officiel instauré par l'Etat. Pour mémoire, la DIDEC avait récemment annoncé son intention d'instaurer des examens uniques dans toutes les écoles catholiques, en abandonnant ceux qui sont organisés par l'Etat.

12/09 - 30 EPP, 8 CEG et 6 lycées à construire cette année. 19 des 22 régions vont bénéficier ainsi de ces nouvelles infrastructures scolaires. 11 centres de formation agricole seront également à créer cette année ainsi que des centres de formation aux métiers de base. L'objectif est l'augmentation du taux de scolarisation et l'amélioration de situation éducative du pays. Cela implique toutefois un renforcement des effectifs d'enseignants et surtout de leur formation, encore très déficiente. *Tribune* note que certains établissements publics ne sont pas opérationnels, faute d'affectation d'enseignants ou tout simplement parce que l'enseignant titulaire refuse de rejoindre affectation en milieu rural ou s'absente régulièrement de son poste.

20/09 - Taux de réussite catastrophique au BEPC. Il est inférieur à 50 % dans la plupart des circonscriptions scolaires. A Antananarivo il affiche même un taux de 36,9 %, de 26,8 % à Toamasina. Un score très sensiblement inférieur à celui de 2018. 17 établissements publics et privés n'ont aucun candidat admis. Toutes les parties prenantes, à savoir les autorités éducatives, les enseignants, les parents et les élèves, s'accusent de cet échec retentissant. Le faible niveau de certains enseignants constituerait un élément majeur du problème, avec la démobilité, voire la démission des parents accaparés par les difficultés de la vie. Sans compter l'influence néfaste exercée par les réseaux sociaux. L'explosion des effectifs dans les classes de 3^e est aussi mentionné comme l'une des causes de ces résultats catastrophiques. Le taux d'échec enregistré aggravera encore cette situation par la multiplication du nombre de redoublants. Parmi les causes, *La Vérité* pointe enfin du doigt les créations sauvages d'établissements privés, un business très rentable qui n'offre aux familles aucune garantie quant à la qualité de l'enseignement.

► Médias, communication, réseaux sociaux

20/09 - A l'approche des élections municipales, une dizaine de stations radio, TV, presse écrite et en ligne sont en situation irrégulière et devraient cesser immédiatement leurs activités, affirme le ministère de la communication. L'ouverture de ces médias n'aurait pas respecté les procédures et lois en vigueur. Ils profiteraient de l'organisation des prochaines élections pour émettre, faisant ainsi office d'outils de propagande et de communication pour des candidats. La délivrance de nouvelles licences reste suspendue en attendant l'adoption d'une nouvelle loi sur la communication. Le ministère travaille sur une nouvelle réforme du code de communication, jugé trop liberticide, en vue de soumettre le projet de loi à l'Assemblée nationale à partir du mois d'octobre.

27/09 - Droit d'accès à l'information : un projet de loi en gestation. Ce droit, conféré par la loi fondamentale à tous les citoyens, n'est pas entré dans les faits. Il en résulte un déficit de confiance entre l'administration et les citoyens. Les difficultés d'accès à une information intelligible favorisent également l'impunité des responsables qui la détiennent et l'absence de redevabilité. Le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) est associé à l'élaboration du projet de loi.

02/09 - Ceux qui ont publié sur Facebook les photos d'un hélicoptère qui a survolé le stade municipal de Mahamasina ont été convoqués à la division cybercriminalité de la brigade criminelle suite à une plainte déposée par l'Etat-major de l'armée. Le journaliste du site *24h Mada* Mahery Rabearivony, est inculpé de propagation de fausses nouvelles lorsqu'il a publié sur Facebook des photos d'un hélicoptère survolant le stade et des informations selon lesquelles des Chinois se trouvaient à bord de l'appareil alors que pour l'armée il s'agissait d'un exercice en vue de la sécurisation de la visite du pape. On ignore de quoi le directeur de la culture et de la vie communautaire à la commune d'Antananarivo, Patrick Andriamisa, est accusé. Patrick Andriamisa et Mahery Rabearivony ont été placés en garde à vue. Deux autres journalistes ont été convoqués mais laissés en liberté : Nadia Raonimanalina, directrice de publication du journal de l'ancien président Marc Ravalomanana *Le Quotidien* et de la TV *MBS* - également propriété de Marc Ravalomanana - et Helisoa Arphine, journaliste à *Ny valosoa*. Ils sont accusés d'avoir fourni les photos. Le président de l'Ordre des journalistes, Gérard Rakotonirina, a assisté à l'audition de Nadia Raonimanalina. Ces poursuites judiciaires sont engagées sur fond d'un combat politique qui oppose à nouveau le pouvoir à la commune d'Antananarivo dirigée par l'épouse de Marc Ravalomanana. Il a été déclenché par un blocage procédural sur l'intention du pouvoir de rénover le stade municipal. Peu avant le survol du stade, la présidence de la République avait dépêché au stade deux ingénieurs chinois pour une étude de faisabilité du projet de rénovation. Ils ont été refoulés par la police municipale faute d'autorisation de la commune. Des députés TIM ont dénoncé « *une tentative de musèlement de la presse.* »

L'Express rappelle que le récent projet de révision de la loi sur la communication médiatisée a pour objectif d'accorder plus de liberté aux journalistes, tout en rappelant leurs obligations. Ainsi, les peines d'emprisonnement seraient remplacées par de lourdes amendes « *pour responsabiliser les journalistes* ». Mais il ne s'agit encore que d'un avant-projet de loi ; l'ancienne version est encore en vigueur.

Le quotidien écrit : « *on a du mal à réaliser comment le fait d'affirmer qu'il y avait des Chinois dans l'hélicoptère puisse être nuisible à qui que ce soit pour être assimilé à un crime. La mesure est visiblement disproportionnée par rapport au délit s'il y en avait. Il semble que la section cybercriminalité attendait ses premiers clients depuis sa présentation au public. Si ce n'est pas de l'acharnement, cela y ressemble. C'est d'autant plus vrai que les deux journalistes sont de tendance de l'opposition. La liberté de l'expression passe ainsi de nouveau un moment difficile. La peine de prison guette toujours au moindre faux pas. Si pour avoir vu des Chinois dans un hélico, on risque la prison, on se demande ce qu'on risque si on avait vu le pape ou le père Noël. La cybercriminalité semble brandie pour étouffer toute velléité de pluralisme des idées ou de droit à la différence. (...)* Cette affaire risque de prendre le dessus sur la visite du pape si elle est mal gérée. »

Pour *Tribune*, « *visiblement, ce bras de fer entre le gouvernement et la commune n'est qu'une projection de l'animosité qui règne entre Andry Rajoelina et l'ancien chef de l'Etat, Marc Ravalomanana, deux personnalités qui ont terminé première et deuxième à l'élection présidentielle de 2018. Ce sont également les principaux*

protagonistes de la crise politique à Madagascar en 2009. », Andry Rajoelina, maire de la capitale à l'époque, avait détrôné Marc Ravalomanana alors président de la République.

03/09 - Les quatre personnes inculpées de propagation de fausses nouvelles dans l'affaire du survol d'hélicoptères au stade de Mahamasina ont obtenu une liberté provisoire en attendant leur procès, le 16 septembre. « *Diffamation de l'armée et de l'État* » sont les charges retenues contre eux selon l'article 20 de la loi sur la communication médiatisée. « *La question qui se pose est de savoir si la liberté provisoire prononcée à l'endroit des inculpés entre dans le cadre d'une trêve à l'occasion de la visite du pape François* », s'interroge *Midi*. « *Depuis son entrée en vigueur, l'application de la loi sur la cybercriminalité a essentiellement concerné des publications sur les réseaux sociaux, observe L'Express. Des réseaux d'arnaqueurs, de proxénètes et d'escrocs, cachés derrière de fausses identités infestent les réseaux sociaux. Toutefois, les auteurs continuent leurs basses besognes car les victimes ne connaissent pas les démarches à effectuer. Il fallait donc sévir pour que les réseaux sociaux ne soient pas un champ de propagation de fausses nouvelles et d'insultes. C'est ce que le ministère de défense nationale a voulu montrer en déposant une plainte.* » Pour *La Gazette*, une fois encore les « *têtes d'affiche comme les Marc Ravalomanana, les Hery Rajaonarimampianina et plus de la moitié des membres du gouvernement du régime du président sortant qui avait permis que des centaines et des centaines de milliards disparaissent ou n'arrivent pas dans les caisses de l'Etat* » sont épargnés.

17/09 - Affaire relative à un hélicoptère qui a survolé le stade municipal de Mahamasina le 30 août : les prévenus sont accusés de diffamation envers l'armée sur les réseaux sociaux. Le directeur de la commune d'Antananarivo en charge de la gestion du stade et les trois journalistes ont été convoqués à la division de la cybercriminalité. Après 48 heures de garde à vue, les prévenus ont été déférés au parquet. Le procès qui vient de se tenir a duré trois heures. Verdict attendu sous huitaine. En application de la loi de 2016 sur la cybercriminalité, ils risquent une amende de 2 millions à 100 millions Ar. Le président de l'Ordre des journalistes, Gérard Rakotonirina, a assisté ses trois confrères. Selon lui, puisque la présence d'un hélicoptère au stade n'avait été précédée d'aucune explication, l'Etat-Major aurait dû recourir à un droit de réponse au lieu de porter l'affaire devant la justice.

20/09 - Une amende de 10 millions Ar. pour deux journalistes impliqués dans l'affaire du survol du stade de Mahamasina par un hélicoptère de l'armée. L'annonce a été accueillie avec consternation dans la profession, écrit *Midi*. Nadia Raonimanalina de la station *MBS* et Mahefa Rabearivony de *24h Mada* écotent chacun d'une d'amende de 10 millions Ar - peine maximale prévue par la loi de 2016 portant code de la communication médiatisée - tandis que Helisoa Arphine a été relaxée au bénéfice du doute. Un arrêt de poursuite a été ordonné contre Patrick Andriamisa, responsable de la commune d'Antananarivo. « *Le pouvoir n'a pas opté pour l'apaisement. Une lourde peine d'amende est appliquée aux journalistes qui font leur travail* », a réagi le président de l'Ordre des journalistes, Gérard Rakotonirina. « *Je trouve que cette peine est disproportionnée pour des journalistes dont la précarité de la rémunération par rapport aux responsabilités et aux risques encourus dans ce métier est connue de tout le monde. Les cas flagrants de diffamation sont nombreux à Madagascar, mais il y a véritablement deux poids deux mesures* », a affirmé Vivier Raelison, l'un des avocats de la défense. *Midi* note que le plaignant, le chef d'Etat-Major de l'armée, n'avait réclamé qu'un Ariary symbolique à titre de réparation. Pour Gérard Rakotonirina, « *ce genre de peine constitue une sérieuse menace contre la liberté de la presse. Si un organe de presse financièrement précaire fait l'objet de cette condamnation, il est voué à disparaître*, a-t-il lancé. *La poursuite des journalistes devient monnaie courante ces derniers temps* », a-t-il dénoncé. « *On ne savait même pas que c'était un hélicoptère de l'armée. Donc, il n'y avait aucunement une intention de diffamer qui que ce soit dans ce que nous avons publié* », ont déclaré les prévenus durant leur procès. Les journalistes condamnés vont faire appel.

Le ministère de la communication se réjouit qu'aucune peine privative de liberté n'ait été prononcée à l'encontre des journalistes mais il estime par ailleurs que les amendes infligées dans ce type d'affaire doivent être suffisamment dissuasives pour préserver la dignité du métier de journaliste et éviter les éventuels abus au nom de la liberté d'expression.

05/09 - Les diffamations et attaques personnelles se multiplient sur les réseaux sociaux. De hauts responsables du pays aux simples citoyens, personne n'est plus à l'abri des attaques perpétuées par des personnes qui se cachent derrière de faux comptes, note *L'Express*. La poursuite des auteurs reste difficile, la plupart d'entre eux demeurant à l'étranger, notamment en France. Sans coopération judiciaire, il sera impossible de juger les responsables de ces crimes devant la justice malgache, à entendre la Cellule de lutte contre la cybercriminalité. La coopération judiciaire franco-malgache signée dans les années 70, serait donc à réactiver.

09/09 - L'Alliance Voahary Gasy (AVG) dénonce des ventes aux enchères de tortues *Radiata* sur Facebook. Pratique révélée par un appel anonyme adressé à la ligne verte de cette plateforme de la société civile. Une enquête est coordonnée par la division cybercriminalité de la police et la direction régionale de l'environnement Analamanga. Le titulaire du compte *Facebook* a été arrêté. Il a été pris en flagrant délit de détention,

de transport et de vente de cette espèce protégée. L'AVG est préoccupée par la recrudescence des trafics des espèces faunistiques menacées d'extinction sur les réseaux sociaux, au vu et au su de tout le monde.

01/09 - Le 24 août, la défenseuse des droits humains Mbolatiana Raveloarimisa a reçu plusieurs menaces sur son compte Twitter suite à la publication de l'un de ses articles dans sa chronique hebdomadaire de L'Express. Mbolatiana Raveloarimisa travaille sur la démocratie, la bonne gouvernance, les droits des femmes et des personnes en situation de handicap. Elle est journaliste et chroniqueuse à L'Express, journal dans lequel elle aborde diverses questions dont la pauvreté et la dépénalisation de l'avortement. En outre, elle est secrétaire de la Coalition des radios pour la paix qui plaide pour la participation citoyenne à Madagascar ; elle est également membre fondatrice de Wake-Up Madagascar et présidente de l'organisation Autisme Madagascar. La chronique hebdomadaire consistait en une lettre en anglais adressée au pape à la veille de sa visite. Elle mettait en lumière les problèmes auxquels les citoyens sont confrontés, en particulier l'extrême pauvreté et la mauvaise gouvernance. Elle a partagé son article sur Twitter et un compte a fait le commentaire suivant : « *Chère Mbolatiana, n'oublie pas que tu pourrais être à Tsiafahy si tu continues à créer des problèmes. T'es juste une grosse pute.* » Après ces premières menaces et insultes, ce compte et un autre compte ont déversé un torrent d'insultes et de menaces en réponse aux anciens messages. Ils ont également menacé d'exposer des images de son corps sur les réseaux sociaux. Ces deux comptes ont déjà menacé Mbolatiana Raveloarimisa sur Twitter dans le passé et ils s'en sont pris à d'autres défenseuses des droits. Front Line Defenders⁸ s'est déclaré profondément préoccupée par la recrudescence des menaces en ligne proférées contre Mbolatiana Raveloarimisa, les coupables disant connaître l'adresse de son bureau.

19/09 -Loi sur la communication médiatisée - Le conseil de gouvernement adopte l'avant-projet de loi sans amendement. Le texte qui modifie certaines dispositions de la loi du 14 juillet 2016 jugée liberticide a été élaboré avec le concours des patrons de presse et des journalistes dans le cadre de concertations régionales. Il traite notamment de la couverture nationale des chaînes de TV privées, du désengagement de l'Etat de l'Ordre des journalistes, des droits et avantages fiscaux et douaniers des journalistes et des organes de presse ainsi que de la restructuration de l'Autorité nationale de régulation de la communication médiatisée et de la mise aux normes de la presse en ligne. La ministre de la communication Lalatiana Rakotondrazafy Andriatongarivo s'était engagé à défendre la voix de la profession auprès de l'exécutif.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, bois de rose

14/09 - Le CRAAD-OI et le Collectif Tany adressent une lettre ouverte au chef de l'Etat⁹ pour lui demander de prendre d'urgence la décision d'arrêter le projet « Base Toliara »¹⁰ en raison notamment des risques que feraient subir le minerai de zircon, dont le taux de radioactivité est élevé. Ces données sur la dangerosité du minerai proviennent de l'étude de faisabilité publiés par Base Ressources, la société-mère de Base Toliara, le 21 mars 2019. Ce document précise que le taux de radioactivité empêchera l'exportation du zircon vers les Etats-Unis et le Japon, en raison des normes relatives à la radioactivité en vigueur dans ces pays. En outre, la perte des terres et des moyens d'existence des dizaines de milliers d'agriculteurs et de pêcheurs de la région ne pourra pas être compensée par les emplois que la société déclare vouloir créer. Les effets destructeurs des opérations minières sur un environnement déjà fragilisé par le changement climatique seront inévitables et irréversibles, malgré les efforts pour les « *amoindrir et les minimiser* ».

24/09 - Base Toliara : des natifs de Toliara font une nouvelle fois appel à l'Etat. La situation selon eux risque de dégénérer. « *Il faut que les activités de cette société cessent avant que la situation devienne explosive* », a mis en garde leur porte-parole qui soutient que l'exploitation ne profite qu'à une poignée de personnes et que la population serait physiquement affectée par la radioactivité des minerais exploités. La coalition politique de l'opposition (RMDM) qui vient d'installer un bureau dans la ville de Toliara a annoncé qu'elle soutiendra le mouvement.

20/09 - Secteur minier : l'État imposera des taxes à l'exportation de 10 à 20 % à partir de 2020. « *Les exportateurs de minerais, de pierres précieuses, semi-précieuses et industrielles n'en reviennent pas* », écrit L'Express. « *C'est tout simplement inconcevable. Il n'y a pas de taxes à l'exportation dans le reste du monde*

⁸⁸ <https://www.frontlinedefenders.org/fr/case/online-threats-against-human-rights-defender-mbolatiana-raveloarimisa>

Le CV de Mbolatiana Raveloarimisa : <http://www.eces.eu/fr/mbolatiana-raveloarimisa>

⁹ Cf. Blog Justmad - <https://p6.storage.canalblog.com/66/05/448497/124682596.pdf>

¹⁰ Cf. Le dossier de Mongabay – Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/32/14/448497/124768240.pdf>
<https://fr.mongabay.com/2019/09/un-projet-dexploitation-miniere-a-madagascar-declenche-des-manifestations-et-divise-la-communaute/>

sauf dans quelques pays d'Afrique et nous en faisons malheureusement partie », s'exclame un opérateur. Les opérateurs sont vent debout contre cette décision jugée « antiéconomique ».

06/09 - 27 tonnes d'abats de zébus qui étaient sur le point d'être exportés par un Chinois ont été saisis par la section criminelle de la gendarmerie nationale. Les produits seront incinérés. L'opérateur n'a pas été en mesure de présenter les documents autorisant son activité, il a été arrêté et placé en garde à vue. Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a tout récemment interdit par décret ce type d'exportation afin de lutter contre le vol des bovidés.

19/09 - Bateau pirate Flying suspecté de trafic de bois précieux : le procès en appel reporté au 16 octobre. Motif du report : une demande reçue par la cour d'appel de la part de la partie civile qui n'aurait pas été informée suffisamment tôt de la date du procès. Les quinze ressortissants asiatiques arrêtés, membres de l'équipage, restent incarcérés. Fin mars l'équipage a été condamné à cinq ans de prison pour avoir pénétré sur le territoire malgache sans autorisation, tenté de s'enfuir et refusé d'obtempérer aux directives des forces de l'ordre. Les membres ont aussi écopé d'une amende de 10 millions Ar. Ils ont interjeté appel et demandé une liberté provisoire, qui leur a été refusée.

► Foncier, aménagement, environnement,

10/09 - Feux de brousse et de forêt - Le ministre de l'environnement Alexandre Georget annonce une « nette régression cette année. » Selon lui, les efforts entrepris commencent à porter leurs fruits. « En 2018, du 1er janvier à fin août, on avait eu 60 921 ha de forêts brûlées et 360 376 ha de feux de brousse. Cette année, sur la même période, nous avons pu réduire de 20 % ces surfaces avec 12 898 ha de forêts brûlées et 129 850 ha de feux de brousse. Malgré cette régression, ces derniers chiffres sont assez élevés et dans certaines régions comme le Menabe le fléau persiste. » Dans cette région, « l'un des barons, tête pensante de ce ravage, est sous les verrous et on a muté le directeur de la direction régionale de l'environnement. » Mais le phénomène des migrations gagne du terrain. Des populations quittent leurs lieux d'origine en raison de la précarité de leur situation. Des trafiquants les manipulent en les encourageant à planter du maïs et des arachides en plein milieu de réserves forestières. Equipés d'armes blanches et de fusils, ils opèrent la nuit avec des lampes frontales pour semer les graines avant de disparaître. Ils reviennent plus tard, durant la période de récolte, en appliquant le même mode opératoire. Ils perçoivent un salaire de misère mais leurs déplacements et leur nourriture sont pris en charge. La gendarmerie tente d'identifier les commanditaires.

18/09 - Les feux de brousse se propagent à nouveau dans le parc national d'Ankarafantsika. Les causes et les auteurs des incendies restent une énigme. « On sait juste que le village où les feux sont apparus est une zone rouge pour l'insécurité. On ne sait pas si ce sont des malfaiteurs qui voulaient effacer leur trace qui ont brûlé la forêt », s'interroge une source. En 2017, plusieurs points de feu avaient déjà frappé le parc national. Le défrichement pratiqué par les Antandroy qui s'invitent dans le Nord-Ouest pour fuir la sécheresse pourrait être à l'origine de cette situation. Les forces de l'ordre effectuent des contrôles à l'intérieur du parc pour prévenir cette pratique.

24/09 - Les points de feu se multiplient dans le parc national d'Ankarafantsika. Du 12 au 19 septembre, 542 hectares étaient partis en fumée, selon le rapport de Madagascar National Parks (MNP) et de nouveaux points de feux sont constatés, causés principalement par des foyers de charbon de bois. Une démarche a été entreprise auprès de bailleurs de fonds pour que soit mis à disposition un Canadair.

17/09 - Depuis 2017, l'aire protégée du Menabe Antimena est affectée par une vague migratoire des habitants du Sud¹¹. En 2018, l'ONG Fanamby a fait état d'une perte de 738 ha au sein du noyau dur, notamment par le feu, en vue de cultiver du maïs, matière première de la Star pour la production de bière. Ces informations ont été reprises par *France 24*¹² qui a cité la Star, propriété du groupe français Castel, comme acteur de la déforestation à travers sa filiale Malto. La société est accusée, à travers ces cultures, d'exploiter des milliers de migrants. Francis Ambroise, directeur général de la Star, a combattu toutes ces allégations et a commandé un audit indépendant dont les résultats seront rendus publics. Francis Ambroise a précisé que « chacun de ses fournisseurs dispose d'un cahier des charges qui stipule clairement que les matières premières ne doivent en aucun cas ni provenir d'aires protégées, ni nuire à l'environnement ». « Vous savez comment sont les cahiers des charges à Madagascar. Ce n'est pas parce qu'on en donne un à quelqu'un qu'il va le

¹¹ Cf. le dossier de Mongabay - La culture illégale du maïs menace une aire protégée de Madagascar - https://fr.mongabay.com/2019/07/la-culture-illegale-du-mais-menace-une-aire-protgee-de-madagascar/?fbclid=IwAR3HKqQRo_IVAqS-KQac6qGh-y03s2O6C5vgqz3jov_No6iVf7DiAqt-Xzs

¹² https://www.france24.com/fr/video/20190916-madagascar-lile-verte-a-perdu-90-foret?fbclid=IwAR3MkF463bWlqrD7s7b5Ttn_W-zv1B5tqFA9n3LuKaAE0CrDkvDiXuzORs&ref=fb

suivre », a réagi Ndranto Razakamanarina, président de l'Alliance Voahary Gasy. « *Ce que la Star nous disait jusqu'à maintenant c'est qu'elle ne connaissait pas ses intermédiaires et ce qu'ils font là-bas* », explique-t-il. *Il y a beaucoup de suspicions envers l'entreprise dans cette zone mais nous n'avons pas de preuves donc nous n'accusons personne* », poursuit-il, ajoutant que la plateforme va mener ses propres investigations. Avec ses quatre filiales (Brasseries Star Madagascar, Malto, Sema eau vive, Nouvelle brasserie de Madagascar), la filiale du groupe français utilise 13 000 tonnes de maïs sur l'ensemble du territoire malgache, ce qui représente 2,65 % de la production annuelle totale du pays (490 000 tonnes). Sur les 13 000 tonnes, 11 % du maïs utilisé comme intrant dans les usines de Star proviennent de la région de Menabe.

20/09 - La Gazette dénonce les déboisements dont l'entreprise textile Cotona d'Antsirabe se rendrait coupable. L'huile lourde qu'elle utilisait pour son activité aurait été remplacée par du bois de chauffage issu de défrichements dans le secteur d'Ambositra. La société a demandé la publication d'un droit de réponse.

14/09 - Andry Rajoelina a lancé les travaux de drainage et de curage du canal des Pangalanes, 118 ans après sa création en 1908. L'objectif de l'Etat est de favoriser le secteur touristique avec notamment la construction d'hôtels et infrastructures touristiques au long de ses 654 km. Ce projet devrait avoir des impacts directs sur la vie socioéconomique d'environ 3 millions de bénéficiaires. Le financement des travaux est assuré entièrement par l'État, par l'intermédiaire de l'Agence portuaire, maritime et fluviale. « *Les Marocains ont prévu de nous aider mais nous ne pouvons pas attendre plus longtemps. Notre locomotive doit démarrer pour tirer le développement de toute la région Est et de tout le pays* », a souligné le chef de l'Etat. La première réunion de comité technique mixte malgache-marocain a eu lieu en 2016. Des techniciens marocains sont encore venus en 2018 mais la prise en main financière n'a jamais été annoncée. Le canal des Pangalanes n'a pas pratiquement subi d'aménagements et d'entretien depuis que l'infrastructure existe, il y a 118 ans.

16/09 - Les habitants d'Ambohitrimanjaka s'opposent au remblayage de leurs rizières dans le cadre du projet « Tanamasoandro » du président de la République¹³. Le projet prévoit le remblayage d'une centaine d'hectares de rizières. Ils estiment que la priorité est d'augmenter la surface rizicole pour lutter contre l'insécurité alimentaire et pour parvenir à l'autosuffisance. 80 % de la population de cette commune située dans le district d'Ambohidratrimo sont agriculteurs. Remblayer leurs rizières affecterait leurs activités et réduirait la production rizicole de cette plaine qui nourrit les villes et communes environnantes. Les activités connexes à la riziculture et à pisciculture qui sont très développées dans cette commune risquent également d'être perturbées. Si le projet doit voir le jour, les agriculteurs se disent préoccupés par les modalités et le montant des indemnités. Une partie d'entre eux ne seraient pas en possession des titres de propriété, souvent hérités de leurs aïeux et auraient bien de mal à les obtenir. Une situation qui risquerait de profiter à ceux qui veulent s'accaparer de ces rizières facilement, affirment-ils. « *Entre les défenseurs de ce projet phare de l'IEM et ses détracteurs, la bataille ne fait que commencer* », conclut Tribune.

30/09 - Projet « Tanamasoandro » : les habitants d'Ambohitrimanjaka et alentours manifestent avec le soutien du député d'Ambohidratrimo Mamy Rabenirina et de l'ancienne juge internationale Arlette Ramarason. Ils proposent de délocaliser le projet en d'autres endroits sans rizières et qui appartiennent exclusivement à l'Etat. Les autorités ont tenu une conférence de presse pour défendre le projet. Les procédures d'expropriation seraient déjà lancées, 300 ménages seraient concernés et seront indemnisés. L'Etat leur proposerait également des terrains en compensation mais la plupart se refusent à quitter leurs terres.

► Coopération, bailleurs de fonds

02/09 - Trente-trois volontaires américains vont former plus d'un millier d'agriculteurs dans les techniques modernes de production de fruits, légumes, produits d'exportations et ce dans le respect de l'environnement. Les formations concerneront également l'élevage et la pisciculture. Les volontaires s'attèleront à insuffler l'esprit d'entreprise aux bénéficiaires. Les fermiers seront initiés aux techniques de gestion et de marketing. Le programme servira par ailleurs à augmenter leur résilience aux aléas climatiques. Le programme dénommé F2F est financé par l'USAID.

03/09 - 380 000 personnes vont bénéficier d'un programme d'assainissement financé par l'Agence coréenne de coopération internationale pour un montant de 2,5 millions de dollars. Le programme de deux ans a été signé entre l'Unicef et l'ambassade de Corée, sous l'égide du ministère de l'énergie, de l'eau et des hydrocarbures, pour appuyer l'assainissement au niveau communautaire dans les régions Vatovavy Fitovinany et Atsimo Atsinanana, zones ayant les taux les plus élevés de défécation à l'air libre (respectivement 64 et 72 %, pour une moyenne nationale de 40 %). On estime que 1,7 million de personnes pratiquent encore la

¹³ « *Tanamasoandro* » est un projet de nouvelle ville mixte à Antananarivo. Elle sera implantée dans l'Atsimondrano sur une superficie de 1 000 ha. Une grande avenue de 3,6 km traversera la ville par une ligne à double sens de 4 voies. 50 ha seront dédiés aux locaux des ministères ainsi que des institutions administratives. Parmi les nombreux édifices, une zone résidentielle érigée sur 200 ha avec des logements pouvant accueillir près de 200 000 habitants dont 150 ha destinés aux logements en faveur de la classe moyenne et à des logements sociaux.

défécation à l'air libre dans ces deux régions. On attend du programme la réduction du taux de mortalité causée par les diarrhées ainsi que le taux de malnutrition chronique. Il intégrera aussi le volet genre avec un accent particulier sur l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement des femmes et des jeunes filles.

04/09 - Le Japon à la rescousse du projet Tatom (extension de l'axe Antananarivo-Toamasina). Le gouvernement du premier ministre Shinzo Abe a accordé un don de 90 milliards Ar pour la réfection totale de deux ponts sur la RN 2, inclus dans le projet Tatom. 75 % des marchandises dont le pays a besoin passent par cette route nationale mais dans leur état actuel, ces ponts constituent un goulot d'étranglement majeur. Le Japon a ainsi répondu favorablement à l'appel à financement du projet émis par le gouvernement à la 7e conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). Le gouvernement japonais, à travers l'agence japonaise de coopération internationale (JICA), a déjà assuré le financement de la réalisation du schéma directeur pour l'aménagement du réseau de transport du projet Tatom, à hauteur de 3,5 millions de dollars. 500 millions de dollars sont encore nécessaires pour réaliser la phase 1 du projet. La construction de l'autoroute de 240 km reliant la capitale au port de Toamasina, prévue en phase 3, demande quelques deux milliards de dollars. D'autres appels à financement doivent être lancés incessamment.

06/09 - Lancé en 2018 avec le concours de la coopération japonaise, le plus important projet d'extension de port en Afrique avance à grand pas. Le quart des travaux en deux phases sont actuellement achevés. En 2026, le port disposera de deux nouveaux terminaux à conteneurs de 19 ha et de trois plus grands quais permettant d'accueillir simultanément deux grands bateaux qui sont pour l'heure obligés de faire escale à Maurice ou à La Réunion. Avec une croissance annuelle de 10 % du volume de marchandises transitant au port, les infrastructures existantes sont saturées. Ce projet a obtenu un financement à hauteur de 411 millions de dollars dont 65 % de l'Agence japonaise de coopération internationale et 35 % de l'Etat malgache.

L'Association des originaires de la province de Toamasina (ADOPT) réitère ses mises en garde sur les incidences environnementales de ce projet, formulées depuis 2015. La phase de dragage du sable pour la mise en place du nouveau brise-lames ferait ressortir 6500 m³ de polluants dangereux qui seront absorbés par les poissons consommés par la population, explique le représentant de l'ADOPT. Une montée de la mer, l'érosion du littoral et l'ensablement du canal des Pangalanes sont également évoqués. « *Nous soupçonnons des études truquées présentées à l'ONE pour que la Société portuaire obtienne le permis environnemental pour son projet d'extension* », fustige encore l'ADOPT qui propose de construire un nouveau port au niveau de la baie de l'Ivondro, située à quelques kilomètres plus au Sud. La société portuaire a répliqué en expliquant que « *les études environnementales ont été réalisées par des experts japonais en collaboration avec des techniciens malgaches. Les rapports afférents ont reçu l'approbation de toutes les hautes instances de l'État. (...) Toutes les étapes requises pour l'obtention du permis environnemental ont été suivies et dûment respectées, des consultations publiques ont été effectuées.* »

06/09 - La construction de la centrale hydroélectrique de Sahofika sur l'Onive débutera au début de l'année prochaine. L'accord a été signé par le gouvernement avec le groupement d'entreprises Nouvelle énergie hydroélectrique de l'Onive (Neho) en charge de la construction. Ce consortium regroupe le français Eiffage, le marocain Thémis et la multinationale Eranove. Eiffage supervisera les travaux de construction du barrage et Eranove assurera son exploitation. L'infrastructure sera équipée de sept turbines d'une capacité totale de 200 MW. Elle est prévue pour entrer en service en 2024 et sa capacité peut être portée à 300 MW ultérieurement. Sa production sera cédée à la Jirama. La construction coûtera environ 900 millions de dollars. Neho compte y injecter environ 879 millions. Le solde devrait être fourni par la BAD.

12/09 - Coopération Madagascar - Indonésie : projet de construction d'une voie ferrée de 220 km entre Brieville et Morarano pour le transport du chrome. La production de la société Kraoma est actuellement transportée de Brieville (Andriamena)¹⁴ à Morarano-Toamasina par la route puis chargée sur un navire dans le Grand port. « *Il y a déjà une voie ferrée reliant Toamasina d'une longueur de 490 km. Toutefois, une partie de la production est transportée en camions. Ainsi, un nouveau tracé plus court, de 220 km, est à l'étude* », annonce le directeur du géant indonésien des chemins de fer, INKA. La signature d'un protocole d'accord avec la société Kraoma est en discussion, avant le lancement des études de faisabilité technique du projet. La ministre des entreprises publiques indonésiennes doit effectuer prochainement une visite de travail à Madagascar, avec une importante délégation. Les accords diplomatiques entre Madagascar et l'Indonésie auront 45 ans en décembre. Au-delà des affinités culturelles et linguistiques, la relation bilatérale entre les deux pays devrait s'étendre à d'autres domaines.

20/09 - Lors de la 16e réunion du Groupe de dialogue stratégique les partenaires techniques et financiers ont requis des précisions sur le Plan émergence de Madagascar (PEM). Le programme stratégique

¹⁴¹⁴ Brieville est situé dans la partie sud-est de la région de Betsiboka, dans le district de Tsaratanàna.

de développement pour les cinq années, présenté par le chef de l'Etat durant sa campagne électorale, tarde à se concrétiser. Ce qui ne permet pas aux partenaires d'agencer leurs engagements financiers suivant les axes de priorité définis par l'État. « *Le premier ministre a avancé que les concertations, tant au niveau de la société civile qu'au niveau du secteur privé, continuent aux fins de l'identification des axes prioritaires du développement ; ce plan de développement sera bientôt établi* », rassure un communiqué de la primature. Certains redoutent que la loi de finances 2020 ne puisse pas prendre en compte les axes prioritaires du PME. Le Plan émergence risque également de ne pas être prêt à temps pour certaines échéances internationales comme l'assemblée annuelle de la Banque mondiale et du FMI. Déjà, une partie de l'opinion s'interroge sur le timing de concrétisation des engagements présidentiels, relève *L'Express*.

25/09 - Vers la libre circulation des Malgaches dans les pays membres de la SADC. Un Protocole sur la facilitation de la circulation des personnes a été signé en novembre 2006 par 13 chefs d'Etat ou de gouvernement membres de la SADC mais Madagascar n'était pas du nombre. L'objectif est de supprimer progressivement les obstacles à la libre circulation des capitaux et de la main d'œuvre, des biens et services entre les Etats membres.

09/09 - Le pape François a souligné entre les lignes de son discours aux autorités et au corps diplomatique l'inefficacité des aides internationales au développement pour sortir le pays de la pauvreté « *inhumaine* » dans laquelle il est enlisé. Le pape a évoqué la menace d'une « *homogénéisation culturelle* » à travers « *l'ouverture de Madagascar au monde environnant* », des mots qui ramènent à l'omniprésence des partenaires techniques et financiers dans les politiques de développement successives du pays, écrit *L'Express*. L'aide internationale est prépondérante à Madagascar, représentant une partie considérable du budget de l'État. Les projets de développement sont souvent suspendus au déblocage de fonds, réduisant en quelque sorte les marges de manœuvre du pays. Le souverain pontife a appelé les autorités à faire en sorte que l'aide fournie par la communauté internationale ne soit pas la seule garantie du développement du pays. « *Ce sera le peuple lui-même qui se prendra en charge progressivement, en devenant l'artisan de son propre destin* », a-t-il lancé.

► Economie, démographie

16/09 - La fin du monopole de Telma sur la fibre optique, annoncé au mois de mai, n'est toujours pas effective. Le processus de réduction de la fracture numérique est à la traîne, selon le constat du directeur d'Orange Madagascar. Telma est le seul opérateur autorisé à faire usage de la fibre optique depuis 2014. En situation de monopole, les prix sont trop élevés et orientés à la hausse, estime-t-il, ce qui va à l'encontre de la politique de démocratisation de l'Internet voulue par les autorités. Le coût excessif de l'accès à la fibre expliquerait le faible taux de pénétration de l'Internet au niveau national. « *Internet est aujourd'hui un luxe parce qu'il est taxé comme un produit de luxe* » a répliqué le DG de Telma, qui s'engage à diminuer ses prix de 10 % à chaque baisse d'un point des droits d'accises qui s'élèvent actuellement à 8 %. Telma invite les autres opérateurs à s'intéresser aux 5 000 km qui restent à couvrir sur l'Ouest de l'île, au lieu de s'intéresser aux axes existants les plus rentables.

17/09 - Des agents du ministère de l'industrie sont déployés pour enquêter sur la hausse des PPN, notamment dans les villes portuaires. Une amende d'au moins 50 millions Ar. attend les spéculateurs. Un phénomène de rétention de stocks, notamment de riz, d'huile et de sucre, pourrait être à l'origine de cette hausse qui embarrasse le pouvoir. Parallèlement, des mesures correctives commerciales sur certains produits ont été décidées pour protéger les industries malgaches, victimes de dumping. Des droits de douane additionnels doivent être appliqués sur les pâtes alimentaires, les détergents en poudre, l'huile et le savon.

Les mesures de sauvegarde déjà en application pour trois produits ont été suspendues après quelques jours suite aux protestations des importateurs qui jugeaient la hausse des droits de douane trop brutale.

Des spéculateurs qui pratiquent la rétention de stocks ont été identifiés et ont écopé d'avertissements, a affirmé la ministre du commerce et de l'artisanat Lantsoa Rakotomalala. Industriels et importateurs seront réunis pour l'établissement de **prix de référence** destinés à servir de repère pour mesurer les variations des prix réels. La ministre a toutefois tenu à écarter toute intention du gouvernement de fixer les prix en précisant que la « *politique de marge libre* » prévaut toujours. Le ministère annonce vouloir assainir les circuits de distribution, marqué par un grand désordre favorisant les fraudes en tous genres.

18/09 - Madagascar compte s'ouvrir au tourisme de luxe pour relancer ce secteur porteur, a annoncé Joël Randriamandranto, ministre du tourisme, à l'ouverture du 1^{er} forum international sur les investissements dans le tourisme et les transports (Wave) réunissant plusieurs centaines d'opérateurs et d'investisseurs internationaux provenant notamment des Emirats Arabes Unis, de l'Egypte et de Maurice. L'objectif est d'atteindre le chiffre de 500 000 touristes à l'horizon 2023, 800 000 à terme. Plusieurs partenariats allant dans ce sens sont attendus. Depuis 2008, Madagascar n'a jamais dépassé les 300 000 arrivées en dépit des actions

menées alors que les autres îles de l'océan Indien, comme Maurice, enregistrent quelque 1,5 million de visiteurs chaque année. Le secteur participe actuellement à hauteur de 7 % au PIB national. En 2023 il devrait atteindre 15 %. « *Madagascar mise sur un partenariat gagnant-gagnant et intelligent* », a fait savoir le ministre. « *Une réserve foncière touristique propice à l'investissement est disponible avec un cahier des charges précis. Nous prévoyons de construire plusieurs hôtels cinq étoiles dans les cinq ans à venir pour développer le tourisme de prestige* », a-t-il soutenu. « *L'Etat déploie tous ces efforts pour améliorer l'environnement des affaires, pour sécuriser les investissements et pour mettre en place un cadre juridique stable allant de la lutte contre la corruption à la simplification des procédures* », a déclaré Andry Rajoelina. Sept parcs nationaux sont en voie de privatisation. Un appel à investisseurs a été lancé. Plusieurs hôtels cinq étoiles vont être construits. Le chef de l'Etat a annoncé vouloir ouvrir le ciel malgache à la concurrence. La rénovation et l'agrandissement de certains aéroports figurent dans l'axe de développement du ministère des transports et du tourisme à fin que ces infrastructures puissent accueillir de nouvelles compagnies aériennes. En marge du forum, **une convention a été signée entre Madagascar et le représentant de FAM Holding, conglomérat d'industries de Dubaï** travaillant particulièrement dans l'immobilier, intéressée par des réalisations touristiques à Morondava. Une première collaboration entre Madagascar et ce pays du Golfe.

20/09 - La société Trading de l'océan Indien (STOI) cherche à vulgariser la production du riz hybride à travers le principe de l'agriculture contractuelle. Une ambition annoncée lors de la présentation du programme de collaboration entre STOI et l'enseigne chinoise Yuan's Seed. Cette dernière qui se spécialise dans la recherche et le développement de la culture du riz hybride apporte son savoir-faire dans le partenariat qui a pour but de quintupler la production rizicole du pays, du moins pour les paysans partenaires utilisant ses semences hybrides. « *On enregistre actuellement plus de 2 000 paysans partenaires avec lesquels nous avons effectué les phases test depuis quelques années en vue de rendre opérationnelle l'utilisation du riz hybride sur tout le territoire national. Nous sommes convaincus que la vulgarisation de l'utilisation de semences de riz hybride contribue à l'atteinte de l'objectif du défi de l'autosuffisance alimentaire* », soutient le PDG de la STOI. La société fournit les semences et les engrais aux agriculteurs et les dote de petits matériels, elle achète la récolte. Les paysans remboursent ensuite les avances de fonds. Grâce à ce mécanisme, le rendement à l'hectare pourrait passer de 2 à 7 tonnes. Le prix au kilo de la semence hybride avoisine les 15 000 Ar. tandis que la semence standard ne coûte que 2 à 3 000 Ar. mais le rendement final couvre largement cette dépense, fait-on valoir. Reste que les paysans deviennent tributaires du fournisseur de ces semences hybrides OGM, ce que les médias passent le plus souvent sous silence...

20/09 - Un projet de digitalisation de la riziculture sera bientôt initié par Atos, leader international de la transformation digitale et Bearing Point, un cabinet de conseil en management et technologie. Cette digitalisation se fera par la fourniture d'applications métiers. Ce projet contribuera à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie des riziculteurs à travers l'augmentation des rendements, la diminution des pertes et des gaspillages tout au long de la chaîne de valeur, une meilleure distribution du riz d'une région excédentaire vers des localités déficitaires, ainsi que la réduction des asymétries d'information sur les prix, a expliqué le responsable du projet. La plateforme assurera le référencement des agriculteurs, le paiement mobile, elle fournira des informations sur la météorologie, les prix, l'éligibilité au microcrédit, la fourniture de semences et elle dispensera une formation aux pratiques agricoles.

25/09 - Périmètres cultivables : un programme de réhabilitation et d'extension est programmé pour une durée de 5 ans sur 100 000 ha afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Les travaux ont déjà débuté, avec l'appui du FIDA, de l'UE et de la Banque mondiale. Seuls 45 % des périmètres cultivables aménagés durant les 50 dernières années sont opérationnels, ce qui justifie, entre autres, ces initiatives. Les autres périmètres nécessitent des réhabilitations, en particulier les infrastructures hydroagricoles.

19/09 - L'équipe du programme national « Fihariana », pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes a collecté 70 284 dossiers de candidature. 3 200 dossiers ont déjà été validés et transmis aux établissements bancaires. Les premiers projets devraient démarrer en octobre. La majorité des projets proposés sont issus de la filière agriculture-élevage. Les entrepreneurs réclament en moyenne 4,5 millions Ar.

25/09 - Jirama : les pertes annuelles pourraient atteindre 1 400 milliards Ar en 2025, selon les conclusions de l'étude menée par le cabinet Castalia Limited sur le redressement de la compagnie. Sa situation financière est grave et il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence, conclut le rapport. Une hausse progressive des tarifs est préconisée pour les sociétés les plus consommatrices d'énergie, tout en s'efforçant de protéger les plus stratégiques d'entre elles. L'audit avait été demandé au cabinet par la Banque mondiale en 2018. Castalia Limited souligne qu'en 2018, les revenus tarifaires de la compagnie n'ont permis de couvrir que la moitié des coûts. La Jirama a ainsi perdu 290 milliards l'année dernière, malgré une subvention de 315 milliards Ar. Des actions sont déjà en cours au sein de la Jirama afin de résorber un tiers du déficit. Ces actions concernent, entre autres, la lutte contre les fraudes, la baisse des coûts unitaires de carburant ou encore

l'amélioration du service client. La renégociation d'une quarantaine de contrats signés entre l'Etat et ses partenaires est préconisée. Les bailleurs, et notamment la Banque mondiale, apportent leur soutien à ces actions, à travers le Projet d'amélioration de la gouvernance et des opérations dans le secteur de l'électricité (Pagose). « *La Jirama représente actuellement le plus grand risque budgétaire pour l'Etat* », a alerté un spécialiste de la Banque. Le redressement de la Jirama devrait permettre de réaffecter ses ressources au profit des secteurs sociaux prioritaires, la santé et l'éducation.

28/09 - Elargissement de l'assiette fiscale - Madagascar ne compte actuellement que 320 000 contribuables pour 26 millions d'habitants, rappelle la Banque mondiale à l'occasion d'un colloque organisé avec la direction générale des impôts. La situation est d'autant plus préoccupante que le mouvement de libéralisation des marchés va se traduire par une diminution des recettes douanières, ressource principale du budget de l'Etat. Dans le but d'élargir l'assiette fiscale, la première étape consistera pour le gouvernement à mettre en place un système d'identifiant unique applicable à tous les citoyens actifs. La dématérialisation des services de l'administration fiscale devrait contribuer à l'amélioration des rentrées fiscales car « *les contribuables et les agents des impôts ne sont pas en contact direct* », a précisé le DG des impôts. Le taux de pression fiscale est actuellement de 11,3 %. Il devrait être porté à 15 % en 2023. Certains pays africains ont un taux de pression fiscale à plus de 20 %, rappellent les experts.

13/09 - Dividende démographique : des arguments en faveur de la limitation des naissances. Population active versus population à charge. Les couples ne devraient avoir que le nombre d'enfants dont ils peuvent s'occuper. C'est sur ce principe que se base le dividende démographique qui est défini par le FNUAP comme « *un phénomène de hausse de la productivité économique qui se produit lorsque le ratio de la population active par rapport au nombre de personnes à charge s'accroît* ». Le ministre de l'économie et des finances, Richard Randriamandranto, a tiré la sonnette d'alarme à l'annonce des premiers résultats du recensement de la population sur la nécessité de se préoccuper de la baisse du taux de natalité. L'explosion démographique pourrait en effet annihiler les fruits de la croissance économique. « *Le dividende démographique peut être perçu comme quelque chose de positif et non négatif, et c'est important d'en parler car lorsqu'on parle de dividende démographique nous devons avoir en tête l'importance de la planification familiale* », a fait savoir le ministre. « *Pour tirer pleinement profit du dividende démographique, il faut un réel engagement de l'Etat* », a souligné un spécialiste. Le dividende démographique s'articule, rappelle-t-il, autour de quatre piliers : la santé et la planification familiale, l'éducation et le développement des compétences, l'emploi et l'entrepreneuriat et la gouvernance.

► Social

02/09 - La ministre du travail, de l'emploi, de la fonction publique et des lois sociales, Gisèle Ranampy, veut mettre en place une « Task force » pour introduire les travailleurs informels dans le secteur formel. « *Tous les employeurs sont soumis à cette obligation* », a-t-elle martelé.

19/09 - Vives tensions au sein de l'entreprise minière de graphite Gallois à Vatomandry - Plusieurs blessés grièvement, dont quatre responsables chinois au cours d'un affrontement. Certains des employés le sont également. Les responsables de l'entreprise ont affronté des employés malgaches grévistes en faisant usage d'objets tranchants. Les salariés ont répliqué en lançant des pierres. Des villageois leur sont venus en renfort. Il a fallu l'intervention de la gendarmerie pour rétablir l'ordre. Les employés de Gallois protestent contre le licenciement jugé abusif de certains de leurs collègues qui n'ont pas perçu leur solde. Ils ont été soupçonnés d'avoir volé du carburant. Les tensions au sein de l'entreprise remontent à plusieurs mois. Les tentatives de négociation ont toutes échoué malgré l'intervention du service régional du travail et des lois sociales.

21/09 - 800 emplois générés par la société Gallois sont suspendus à Vatomandry suite aux manifestations. Selon ses dirigeants, l'entreprise restera fermée jusqu'à ce que la situation s'apaise. Ses responsables affirment que « *dans toute la zone le marché noir de gasoil est très développé et approvisionne presque tous les automobilistes, même les transporteurs. Ces carburants vendus illégalement viennent des stocks de la société Gallois.* » La société perdrait ainsi 30 % de ses stocks. La société aurait fait appel aux forces de l'ordre pour appuyer le gardiennage du site qui compte 112 agents, sans résultat. En février 2019, un expert canadien sollicité pour résoudre le problème aurait été décapité. Sur les 112 agents de sécurité en place, 44 ont bénéficié d'une formation, 15 ont été mutés, les autres licenciés. Ce sont ces agents licenciés qui seraient à l'origine des troubles. Il se seraient rendu sur le site pour exiger l'arrêt des activités de l'usine, en fermant l'unité de production d'électricité qui l'approvisionne. Des installations auraient été saccagées, des affrontements s'en sont suivis.

25/09 - Les employés de Centre de recherche appliquée au développement rural (Fofifa) réclament le paiement de 7 mois d'arriérés de salaires. Certains d'entre nous sont partis à la retraite sans pouvoir toucher

leur pension. Plus de 200 employés contractuels de la principale institution de recherche agricole à Madagascar ont entamé une grève illimitée.

30/09 - 30^e anniversaire du centre Akamasoa : le père Pedro élevé au grade de Grand-Croix de 2^e classe. Pendant 30 ans, 30 000 personnes, généralement des sans abri, ont pu bénéficier d'un toit, d'un travail ainsi que d'une excellente éducation pour leurs enfants. 17 500 enfants y sont actuellement scolarisés. A cette occasion, Andry Rajoelina a offert au centre 4 tonnes de médicaments. L'Etat assurera désormais l'approvisionnement en médicaments de son dispensaire durant toute l'année. Akamasoa sera aussi doté d'une université. En octobre 2009, le père Pedro avait été fait Officier de l'ordre national par Andry Rajoelina qui était alors président de la Transition. Comme le reconnaît le missionnaire, son plus grand défi durant ces trente ans a été « *d'inspirer un changement d'état d'esprit et de comportement pour le sens et le respect du bien commun, pour la solidarité et la fraternité, pour aider son prochain, pour prendre soin les uns et les autres* ». Un challenge qui reste à relever au niveau national.

Taux de change au 30/09/19 : 1 euro = 4 118 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada, Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Matv, APOI, Moov, 2424.mg, réseau Malina, Afrique-panorama.